

6 millions de malentendants

Le magazine des associations de devenus sourds ou malentendants

30



- Culture accessible en Île-de-France
- 10 revendications des associations
- Sophrologie et acouphènes

Nos lecteurs nous écrivent

Mon histoire de Prestation de Compensation du Handicap

J'ai acheté mes derniers appareils de correction auditive (ACA) en juin 2015. Mon audioprothésiste m'avait indiqué 2-3 mois auparavant, que je devrais pouvoir bénéficier d'une prise en charge complète grâce au FIPHFP, le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique. Pour cela j'ai déposé un dossier MDPH afin de me faire reconnaître travailleur handicapé (RQTH). Après quelques pérégrinations de mon dossier, j'ai obtenu la RQTH (pour 5 ans, il faudra renouveler, on sait jamais, je pourrais devenir moins sourd), et une Prestation de Compensation du Handicap (PCH) de 758 €.

Donc, je paie mes ACA en juin 2015, en avril 2016 : je touche la PCH, ce qui permet de débloquer le versement complémentaire du FIPHFP, qui intervient une fois que toutes les aides sont payées (SS, Mutuelle et PCH). Puis en mai 2017, je reçois un courrier du Conseil Départemental me demandant de lui envoyer la facture pour compléter mon dossier PCH. Un peu étonné de cette demande tardive (surtout que j'ai déjà envoyé ma facture), je lui transmets ma facture. Puis plus de nouvelles.

Mais, le 2 juin 2018 : je reçois un courrier du Conseil Départemental avec « Avis des sommes à payer » du Payeur Départemental qui me demande de rembourser la PCH parce qu'il n'a pas reçu la facture... J'ai appelé le service qui a émis le courrier, il me recommande de transmettre ma facture par email en rappelant les références du courrier. Ce que je me suis empressé de faire ! Depuis, j'ai reçu une réponse de la Paierie Départementale qui m'indique que « *les poursuites à votre rencontre sont suspendues pour une durée de 6 mois* », merci c'est sympa ! Et le 11 juin, le service « *accuse réception de mes justificatifs de dépense* » et me donne le nom de l'agent en charge de mon dossier afin qu'il étudie ma demande et procède aux formalités d'usage. J'attends maintenant une réponse écrite qui me les précisera. J'espère que ça arrivera avant un an !

■ Nicolas

À propos du Prix du meilleur film sous-titré

Dans le dernier numéro de **6 millions de malentendants**, j'ai lu un article de Christian Guittet intitulé « clap de fin ? ».

Apparemment, on manque de jurés pour décerner le prix du meilleur film français sous-titré (VFST).

Quelles conditions faut-il remplir pour devenir juré de ce prix ? Je serais intéressée mais je crains de ne pas remplir les conditions sur le plan technique. Pouvez-vous m'en dire plus ?

■ M. Neuville

La réponse de Christian Guittet

Merci pour votre intérêt. Il n'y a pas de conditions techniques : les jurés doivent noter les films qu'ils ont vus en VFST globalement, selon qu'ils les ont aimés ou pas. Il est cependant nécessaire de voir au moins 5 films VFST dans l'année. Vous trouverez le règlement complet ici :

www.ardds.org/sites/default/files/Règlement.pdf

Cependant, comme je l'ai écrit, le projet s'arrêtera dans deux ans si personne ne le reprend après moi - c'est-à-dire que le Prix sera attribué pour la dernière fois à un film sorti en 2019. J'espère avoir répondu à vos questions.

« Je veux garder mes appareils jusqu'à la salle d'opération »

Quand on est à la fois un usager malentendant et un représentant d'usagers, on cherche, en partenariat avec tous les membres de la Commission des Usagers, des solutions pour améliorer l'accompagnement des malentendants hospitalisés. Notre grande angoisse, lorsque nous devons subir une anesthésie, c'est de partir sur un brancard sans appareils auditifs et de se réveiller dans un monde de silence devant un ballet de blouses blanches. Mais petit à petit, nous arrivons à convaincre qu'en tant que patients dépendant d'un équipement auditif, nous pouvons nous appuyer sur les droits des patients pour demander de conserver notre équipement jusqu'à la salle d'opération. Personne ne peut nous les retirer sans notre consentement.

■ Suzy Margueron



Écrivez-nous à :
courrierlecteurs@surdifrance.org

Sommaire

Courrier des lecteurs

Éditorial

Vie associative

- Les associations sur le pont ! **4**
- Et si l'on prenait rendez-vous avec notre député? **6**
- Visite culturelle adaptée à Rodez **7**
- Activités culturelles et handicap auditif **8**

Dossier

- **Améliorer la prise en charge des personnes malentendantes** **10**
 - Les 10 propositions de nos associations pour améliorer la prise en charge des personnes malentendantes en France **11**

Appareillage

- Vive les aides techniques libres ! **16**
- Des accessoires indispensables **17**

Santé-Médecine

- Soigner les acouphènes par la sophrologie **18**

Témoignage | Reportage

- « Mon handicap aujourd'hui, c'est ma force » **23**
- La lettre de Megan à ses camarades **17**

Pratique

- **SURDI Kids** **27**
- **Fiche B.A.-Ba n°3** **23**
 - Comment choisir son audioprothésiste?
- **Fiche B.A.-Ba n°4** **24**
 - Mon premier appareil & moi **25**
- Handicap invisible ? Ah que nenni ! **25**

Europe | Internationale

- Rencontre internationale à Ljubljana **26**
- L'IFHOHYP rassemble de jeunes malentendants **27**

Culture

- Prix 2018 du meilleur film sous-titré **28**
- 6 % working people **29**
- Cinéma accessible : un choix engagé **30**
- **Bulletin d'abonnement** **31**



6 millions de malentendants

est une publication trimestrielle de l'ARDDS (réalisée en commun par le Bucodes SurdiFrance et l'ARDDS) Maison des associations du XX^e (boîte n°82) 1-3, rue Frédérick Lemaître - 75020 Paris

Ce numéro a été tiré à 2 500 exemplaires

Directrice de la publication : Frédérique Martini • Rédactrice en chef : Aïsa Cleyet-Marel • Rédactrices en chef adjointe : Anne-Marie Choupin, Maripaule Peysson • Ont collaboré à ce numéro : Emmanuel Bellis, Jean-Claude Skoczylas, Maripaule Peysson-Pelloux, Frédérique Martini, Suzanne, Claudette Brunet, ARDDS IDF, Solène Nicolas, Le Bucodes SurdiFrance, Yvette Bouvy, Aïsa Cleyet-Marel, Corinne Klein, Gwennola Robin, Megan, Dominique Dufournet, Christian Guittet, Oreille & Vie, Anne-Marie Choupin • Crédit dessins et photos : Dominique Dufournet, Ellen Tierie, Monique Gamonet, Nicole Leitiene, Aïsa Cleyet-Marel, Françoise Jaclot, Oreille & Vie, Unsplash • Couverture : Marine Certain • Mise en page et impression : Ouaf! Ouaf! Le marchand de couleurs • 16, passage de l'Industrie - 92130 Issy-les-Moulineaux • Tél.: 0140 930 302 - www.lmdc.net • Commission paritaire : 0621 G 84996 • ISSN : 2118-2310

Se faire entendre

C'est émouvant un premier « édito »... Si, si c'est émouvant, et aussi impressionnant ! Surtout dans cette actualité et avec ce sommaire.

L'actualité nous dit que les malentendants sont (commencent à être ?)... Entendus ! Après des mois de travail, consultation, réflexions, le Bucodes SurdiFrance a pu faire entendre les 10 revendications pour un reste à charge zéro sur les appareils auditifs. Ces revendications, dont l'écriture a commencé il y a plusieurs mois, ont permis un apport substantiel au travail gouvernemental à cet égard. Le projet du gouvernement vient à peine d'être rendu public et quelle satisfaction d'y lire une partie des propositions et axes de progrès mis au point par nos associations ! Le dossier de ce numéro de **6 millions de malentendants** nous explique tout. Et même si la lutte continue pour faire reconnaître aux malentendants leur juste place comme citoyens avant tout, à égalité de chances, nous pouvons nous réjouir de cette belle réussite et saluer le travail fait par le Bucodes SurdiFrance ! À présent, chacun de nous peut prendre le relai pour faire entendre nos besoins et droits. Le Bucodes SurdiFrance, encore, nous a préparé de quoi convaincre au plus près ceux qui sont à l'origine des lois : nos députés. Nous pouvons chacun apporter notre pierre à une société qui nous inclut, à l'image d'Emmanuel et Solène qui nous ont présenté, le 2 juin lors de l'AG, la démarche et les expériences des associations qui ont déjà rencontré les députés de leurs territoires.

C'est aussi émouvant d'écrire cet édito quelques semaines seulement après la formidable AG du Bucodes SurdiFrance et l'anniversaire de Surdi 84 à Avignon : une occasion de rencontrer tant de « nous », réunis dans nos associations, diverses et riches de cette diversité. Ces beaux moments à Avignon, ces belles rencontres, ces beaux échanges, prouvent l'énergie que nous avons tous pour faire avancer la défense des devenus sourds. C'est ensemble que nous progressons. Quel regret que de tels événements n'aient lieu qu'une fois par an ! Revivons-le dans les pages qui suivent. Bravo à tous les organisateurs et participants et vivement la prochaine ! Que fêterons-nous alors?

Ce numéro très « militant » aborde aussi un angle essentiel d'une société plus inclusive : le loisir, la culture. L'accès à la culture fait partie de ces droits essentiels ! Heureux les adhérents de l'ARDDS en Île-de-France qui se voient proposer moult activités culturelles accessibles, grâce à l'intensité de l'effort des bénévoles de l'association incessamment renouvelé ! Qu'ils en soient chaleureusement remerciés et... Que ça donne des idées et tuyaux à beaucoup d'autres ! Avec cette énergie que ce numéro nous donne je vous souhaite à toutes et tous un bel été, où que vous le passiez !

■ **Frédérique Martini, présidente de l'ARDDS**

Dans le prochain numéro : un dossier sur **l'implant cochléaire**

Merci de nous faire parvenir vos courriers et témoignages à courrierlecteurs@surdifrance.org

Les associations **sur le pont!**

Pari tenu : Surdi 84 a fêté ses trente années d'existence en bonne compagnie et sous le soleil! Malgré les orages jusqu'au jour 3, les subventions refusées, les divers imprévus, ces trois jours de rencontres et de travail ont baigné dans la bonne humeur.

Vendredi 1^{er} juin

Les arrivées s'échelonnèrent toute la journée : il fallut badger nos participants et canaliser les retrouvailles car quatre exposés étaient au programme de l'après-midi!

Les acouphènes

Le Dr Aime est venu présenter sa méthode appelée thérapie sonore fonctionnelle. Exposé et sujet passionnants comme l'ont montré les nombreuses questions. Il utilise les **protéodies**, c'est-à-dire la musique des protéines. Elles sont formées d'acides aminés qui chacun émet une onde qui correspond à une note de musique : *« Il faut comparer les protéodies au Morse. Quand le Titanic a coulé, il a envoyé un SOS. C'est une information codée. On envoie une information codée au cerveau. Chaque note a un code. La suite des codes donne une partition, et cela donne une information au cerveau. Nous sommes sur du codage informatique zéro ou un. »*

Les chiens du silence

Madame Cathy Bire est venue présenter son association et son chien « *de démonstration* », prénommé Golden. Le chien a un véritable statut d'accompagnant pour la personne handicapée ; pour bénéficier de ses avantages il doit travailler bien sûr et être toujours vigilant. Sans doute fatigué du voyage et perturbé de voir autant de sourds à aider potentiellement, Golden s'est montré un peu distrait mais a séduit tout le monde par sa bonne bouille!

Il fallut canaliser les retrouvailles car quatre exposés étaient au programme de l'après-midi!

Présence de l'invisible

Notre orthophoniste, Madame De Chavigny, est le pilier de notre association depuis les débuts ; elle l'a soutenue, encouragée, portée.

Conseils pratiques mais aussi philosophiques comme son exposé l'a montré : *« Tous ces perçus se conjuguent dans nos pensées, nos rêves, nos sentiments. Tout ce qui nous affecte est essentiel. Ce qui est invisible nous permet d'évoquer, de créer, de nous souvenir, d'anticiper, de méditer, d'admirer, et d'aimer. Ce que nous pouvons percevoir de bienveillance est attention, et intention de partager. Ce que nous découvrons par volonté, curiosité, désir de vie, besoin de vie sociale... la perception est quelque chose de très subjectif. Mais si un seul sens nous manque, tout est transformé. Les autres sens seront plus actifs. Quelle présence de l'invisible! »*



L'association Surdi 84 accueillait l'AG 2018 du Bucodes SurdiFrance.



Repas d'anniversaire pour célébrer les 30 ans de Surdi 84 !

Entendants, malentendants : comment s'entendre?

Smita Cogniat, kinésithérapeute suisse, nous a fait part de son expérience et de ses observations ;

« Si je pouvais mettre une phrase par pays, je dirais qu'en Suisse, on est beaucoup dans "ne pas déranger!" Osons quand même déranger, osons quand même demander.

Si l'on a une attitude bienveillante, d'ouverture, nous, en tant que malentendants, au moment de demander, la plupart des gens sont toujours très contents.

Je pense que notre nature profonde est bonne. Simplement, nous avons beaucoup de voiles, des complications... »

Osons quand même déranger, osons quand même demander

Samedi 2 juin

Assemblée générale et assemblée extraordinaire : dépoussiérons le BSF!

Après une Assemblée générale attentive, ponctuée de plusieurs exposés et questions, s'est tenue cette année une assemblée générale extraordinaire.

Une révision et une refonte des statuts et du règlement intérieur du Bucodes SurdiFrance étaient nécessaires afin de mettre en cohérence la réalité de la gestion administrative et les textes. Fruits d'une longue concertation, les modifications proposées après discussions et amendements ont toutes été adoptées.

La journée n'était pas finie : la troupe **Insolite Fabriq** nous démontrait par son énergie sur scène que l'inclusion n'est pas un vain mot. Débat animé avec la metteuse en scène Malo Lopez mais aussi les acteurs, tous porteurs de handicap mental léger, qui témoignaient de leur parcours et de leur motivation.

Et pour finir : repas d'anniversaire, soirée joyeuse et bruyante!

Incontournable : le Palais des Papes

Clément V choisit de quitter Rome pour s'installer à Avignon et voilà qu'elle devint *Altéra Roma* : l'autre Rome...au grand dam des Italiens qui ne nous le pardonneront pas! C'est cette histoire que nous contèrent nos guides en ayant soin de bien articuler!

■ Maripaupe Peysson

Pour en savoir plus

Dr Aime

Parc Kennedy
 285, rue Gilles-de-Roberval
 30900 Nîmes
 Tél. : 04 66 76 06 06



AFREPA : Association Francophone des Équipes Pluridisciplinaires en Acouphénologie

www.afrepa.org/

Association Les Chiens Du Silence

46, rue des Pyrénées
 65140 Escondeaux
 Tél. : 05 62 448 558
 Port. : 06 49 62 78 16
 Mail : leschiensdusilence.ecouteur@gmail.com

Et si l'on prenait rendez-vous avec notre député ?

Les décideurs, élus locaux ou nationaux, hauts fonctionnaires, membres des cabinets ministériels... entendent souvent, en ce moment, parler de malentendance. Mais entendent-ils la voix des premiers concernés, nous, les malentendants ?

Depuis la promesse de campagne de Monsieur Macron de ramener le reste à charge à 0 € pour les appareils auditifs, l'actualité sur le sujet est riche. Trop souvent, nous entendons la position des audioprothésistes mais guère celle des malentendants. Alors faisons entendre notre voix !

Suite au renouvellement du CA du Bucodes SurdiFrance, lors de l'AG lyonnaise de juin 2017, un groupe de travail « *sensibiliser nos députés* » a été constitué. Les productions de ce groupe ont été diffusées courant mai 2018 à l'ensemble des associations de notre fédération et présentées à l'AG Bucodes SurdiFrance à Avignon le 2 juin dernier. Ce kit « *sensibilisons nos députés* » est le complément indispensable aux consultations du Bucodes SurdiFrance par le ministère de la Santé pour tendre vers un reste à charge à 0 €.

6

7

En effet, la voix des responsables associatifs et bénévoles actifs de terrain doit impérativement être entendue.

Trop de malentendants ne se font pas appareiller, car le reste à charge des prothèses auditives est trop élevé. Trop de malentendants appareillés ne peuvent profiter pleinement de leurs prothèses à cause d'une adaptation prothétique insuffisante ou d'une formation insuffisante à l'utilisation des aides techniques complémentaires et notamment à la boucle à induction magnétique (BIM).

La voix des responsables associatifs et bénévoles actifs de terrain doit impérativement être entendue...

Trop d'événements et de lieux restent inaccessibles aux personnes malentendantes (absence de BIM, de sous ou sur-titrage, de transcription simultanée de la parole). Trop de malentendants se retrouvent seuls face à leur surdité avec une absence quasi totale d'accompagnement :

Combien d'entre nous ont vu un psychologue pour accepter sa surdité, lutter contre le déni et éviter l'isolement ?

Combien d'entre nous ont bénéficié d'un accompagnement social et administratif pour solliciter des aides financières, faire face à des difficultés pour se maintenir dans l'emploi ou retrouver un emploi ?

Combien d'entre nous consultent un orthophoniste pour développer des outils d'aide à la communication comme la lecture labiale ?

Trop peu !!!

Vous trouverez des outils dans le kit « *sensibiliser nos députés* » pour défendre au mieux les intérêts des personnes malentendantes : un argumentaire à remettre aux députés, une lettre pour solliciter un rendez-vous et quelques conseils pour le préparer.

Doit-on se limiter aux députés ? Bien sûr que non ! Simplement, il a semblé important au Bucodes SurdiFrance de sensibiliser ces élus pour leur ancrage local avec un mandat électif national. Il va de soi que vous pouvez rencontrer vos sénateurs mais aussi les élus à compétence locale comme les présidents des conseils départementaux qui sont localement en charge de la politique handicap.

Nous comptons sur vous, sur votre militantisme.

Toute l'équipe du Bucodes SurdiFrance se tient à votre disposition pour vous aider dans vos démarches : contact@surdifrance.org

■ Emmanuel Bellis (Keditu – 35)



Le groupe de travail « *sensibiliser nos députés* » s'est réuni en décembre dernier à Rennes

Visite culturelle adaptée à Rodez

Le musée Pierre Soulages à Rodez est équipé d'un audiophone pour des visites guidées adaptées aux déficients sensoriels. Il nous a accueillis, pour l'exposition temporaire « Le Corbusier » (L'atelier de la recherche patiente).



© Emmanuelle Auréjac, service communication du musée Soulages

Accueillis par la guide conférencière Christel Laguarrigue pour la remise des boîtiers, des casques audios et des colliers boucles d'induction magnétiques (BIM), nous avons réalisé les réglages pour un bon fonctionnement du système.

La visite a été un moment de communication intense pour les malentendants présents. La guide parlant dans un micro cravate, les auditeurs, équipés de prothèses ou d'implants cochléaires munis de la position « T », n'ont pas perdu une phrase, même éloignés d'une vingtaine de mètres, les questions posées par les visiteurs en s'approchant du micro profitant à tous. Pouvoir rappeler les retardataires particulièrement intéressés par une œuvre est un jeu d'enfant grâce à ce lien audio constant !

Les adhérents de SURDI 15 que nous avons invités à cette visite, se sont joints à nous, enchantés, pour partager un bon repas convivial avec les membres de ARDDS12.

Ce fut l'occasion d'échanger sur les nouveaux outils de communication pour les malentendants.

L'après-midi, une visite guidée adaptée du Musée Denys-Puech avec Marie, la guide conférencière de l'exposition temporaire « L'art et la matière : Galerie de sculpture à toucher », nous a permis de faire une approche instructive de l'ouverture de l'art aux malvoyants.

Le même moyen de communication est mis à disposition par les services de la Communauté de Communes du Grand Rodez, pour le musée Fenailles et les visites guidées de la ville. Merci au musée Soulages pour l'accueil qui nous a été réservé.

L'accessibilité pour tous et par tout en un clic :

<https://accessible.net/>

C'est un moyen de faire figurer les établissements accessibles ce qui est dans notre projet associatif.

Mail : section.aveyron.ardds@gmail.com

■ Pour ARDDS 12,
Jean-Claude Skoczylas

Activités culturelles et handicap auditif

Pour répondre aux besoins des personnes devenues sourdes ou malentendantes de sortir de leur isolement social, nos associations sont toutes très impliquées dans les activités culturelles proposées par les musées locaux. Force est de constater que des progrès formidables ont été réalisés ces dernières années! Apercevoir au cours d'une visite guidée adaptée des visages rayonnants de bonheur est notre plus grande satisfaction!

Les lieux culturels en France ont désormais intégré le fait que toute visite doit être adaptée aux personnes handicapées et s'ils ne le sont pas, c'est qu'il nous faut encore et toujours convaincre... Inutile de préciser que ces activités ne sont jamais l'occasion de générer des profits.

Équilibrer les recettes et des dépenses est le seul objectif financier. Certains musées offrent la gratuité de l'entrée et de la visite que nous répercutons auprès des participants.

Une équipe d'animateurs d'activités culturelles

La mise en place d'une équipe

Il faut être au moins deux pour des raisons évidentes de remplacement en cas d'incident et pour offrir une diversité de l'offre au fur et à mesure que l'équipe s'étoffe.

Il n'est point besoin de compétences en « *histoire de l'art* » mais le minimum exigé relève d'une attitude positive à l'égard des autres et d'une capacité d'organisation basique pour encadrer un groupe d'adultes.

Avec le temps, il semblerait que la clef de l'efficacité de l'équipe réside dans l'autonomie de chaque animateur, c'est-à-dire que chacun porte la responsabilité de l'activité de A à Z.

L'organisation

Au départ, il y a l'offre de visites adaptées par les musées, et aussi nos demandes.

Parallèlement, nous devons suivre la programmation afin d'éviter le chevauchement des visites et concilier les contraintes de ceux qui sont en situation de travail et les besoins des « *inactifs* » occupés par des occupations familiales ou personnelles.

Un calendrier répertorie au jour le jour les visites programmées plusieurs mois à l'avance, il est tenu par tous les animateurs, qui doivent également préciser le nombre de présents.

La partie « *communication* » est importante ; on ne peut s'adapter aux desiderata de chaque adhérent ; chaque association a son propre système de communication : la lettre d'information, un message, un agenda, l'affichage dans un local, mais plus l'association s'agrandit plus le



Le Grand Foyer de l'Opéra Comique - fin XIX^e

risque de perte d'informations s'amplifie ; on ne devrait pas avoir à relancer les invitations à des sorties pour faire le point sur la liste des inscriptions qui demande beaucoup de temps et d'énergie!

L'expérience montre cependant qu'il est prudent d'envoyer un rappel de lieu et heure de R.V à chaque inscrit (merci Internet!).

Le jour de la visite adaptée, il y a le contrôle des présents, l'encaissement de la participation, les tests de BIM, les derniers conseils pour que les M.E soient placés en demi-cercle autour du conférencier, et les accompagnants entendants placés derrière, en leur demandant de ne pas intervenir pendant la conférence.

À la fin de la visite, le conférencier apprécie les remerciements et quand on peut le faire les participants aiment prendre « un pot » ensemble.

Après la visite, on remercie le musée, et l'animateur adresse un petit compte rendu à l'équipe, accompagné souvent des photos diffusées auprès des participants.

Les offres culturelles

Il y a beaucoup d'expositions dans de nombreux musées, partout en France ; il suffit de constituer un petit groupe de passionnés pour que les portes s'ouvrent !

Notre grande découverte cette année en IDF a été l'installation de la BIM et des 3 écrans de sur-titrage à « *L'Opéra-Comique* ». Quel est le sourd sévère/profond qui pouvait rêver de suivre un opéra il y a quelques années ? Sans compter les conditions tarifaires exceptionnelles accordées à notre association !

Que tous les lecteurs de **6 millions de malentendants** qui souhaitent visiter Paris consultent l'agenda des activités accessibles aux Malentendants sur le site ARDDS IDF et nous préviennent de leurs dates de séjours !

■ Les organisatrices de sorties ARDDS IDF

Une adhérente comblée

Je suis sourde profonde. Pour avoir vécu des années sans jamais pu me rendre au théâtre parce que je ne comprenais pas un mot, je peux dire qu'aujourd'hui je me sens comblée. En 10 ans, des pas de géants ont été faits pour nous accueillir ! Je vais au théâtre soit en famille, soit avec un groupe de malentendants mais jamais seule car j'ai besoin de partager mon plaisir. Je ne manque aucune pièce de théâtre sur-titrée de la Comédie Française. Cette année, c'était *Les Fourberies de Scapin*, de Molière, *L'Hôtel du libre-échange*, de Georges Feydeau... Nous avons des places de choix face à l'écran de sur-titrage, le texte lu étant parfaitement synchronisé avec le jeu des acteurs. Mais il y a encore des points à améliorer dans beaucoup de théâtres : des places au premier rang pour ceux qui ont besoin de proximité ou d'autres qui permettent de voir à la fois le jeu des acteurs et le sur-titrage sur écran. L'idéal étant un sur-titrage intégré au décor qui ne nous oblige pas à lever sans cesse la tête pour lire et baisser la tête pour voir la scène...

■ Une adhérente malentendante

Une sortie culturelle d'été à Paris ?

Nous vous proposons de découvrir un petit spectacle : « Montand, le French Lover ».

Sur scène une jeune femme raconte en chansons la vie tumultueuse d'Yves Montand, elle est accompagnée par 2 jeunes musiciens. On ne s'ennuie pas une minute ! C'est un petit clin d'œil à notre époque : c'est léger, gai, ça dure 1h20 et c'est le dimanche, en fin d'après midi.

Le sur-titrage (en anglais et en français) est parfait, on le voit très bien de tous les fauteuils de la salle, qui sont très confortables !

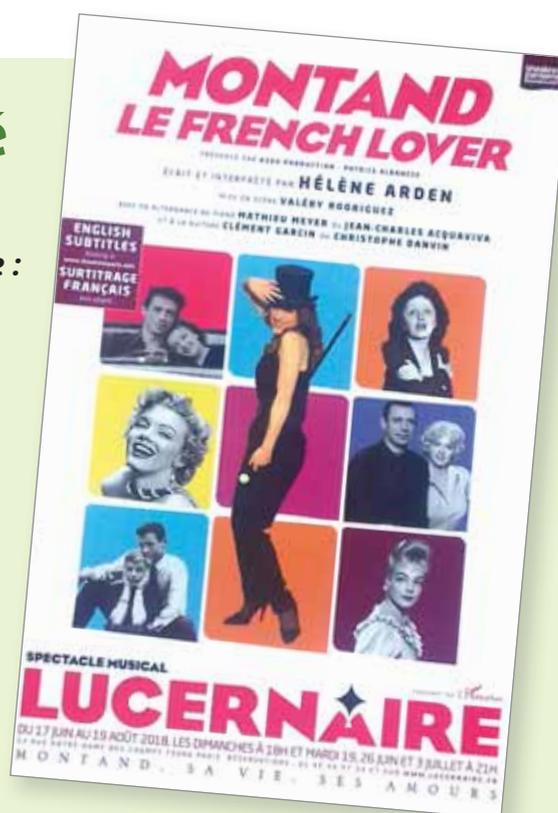
Si vous avez faim ou soif, le théâtre a un bistrot sympathique.

Voilà une sortie très agréable, que l'on peut prolonger par une petite promenade au Luxembourg qui est au bout de la rue.

Le spectacle a lieu tous les dimanches à 18h, du 17 juin au 19 août.

Le Lucernaire

53, rue Notre-Dame-des-Champs
75006-Paris



Les personnes intéressées doivent réserver par mail auprès de : relations-publiques@lucernaire.fr en précisant qu'elles sont adhérentes de l'ARDDS. Ce sera suffisant pour retenir votre place et bénéficier du tarif réduit de 16 € au lieu de 26 € !

■ Claudette Brunet

Améliorer la prise en charge des personnes malentendantes

Aides auditives sans reste à charge d'ici 3 ans, essais de 30 jours, renforcement de la coopération entre professionnels, priorité à l'information et à la prévention... Les annonces faites le 13 juin par Emmanuel Macron président un bond en avant après des années de statu quo, voire de régression.

Les associations de personnes malentendantes, impliquées dans la phase de consultation, saluent ces avancées qui répondent à plusieurs des revendications qu'elles portent depuis de nombreuses années.

En janvier dernier, le Ministère des Solidarités et de la Santé annonçait une réforme pour améliorer l'accès à des soins de qualité dans les domaines de l'audioprothèse, de l'optique et du dentaire, qualifiant lui-même ces 3 secteurs « *d'angles morts de la protection sociale dont il résulte un renoncement aux soins pour raisons financières relativement important* ». En effet, selon les chiffres officiels, le reste à charge moyen est estimé à 53 % du montant des aides auditives pour un équipement qui coûte en moyenne 1 500 € par oreille.

À la lecture des éléments dont nous disposons à ce jour, il s'agit d'une avancée significative pour permettre aux personnes concernées de s'équiper en appareils auditifs*. Un reste à charge zéro sur des appareils dits « 100 % santé » sera mis en place progressivement d'ici 2021, conjointement financé par les assurances maladies obligatoires (dont la base de remboursement passera de 200 à 400 € par appareil) et complémentaires. La possibilité d'acquérir des appareils auditifs sans reste à charge devrait permettre à un nombre considérable de personnes malentendantes de compenser en partie leur handicap en s'équipant ou en se rééquipant avec des « appareils de qualité » sans frais et d'éviter le renoncement aux soins pour raison financière.

Des critères de qualité minimum ont en effet été définis et seront suivis par un observatoire constitué de tous les acteurs concernés, incluant les représentants des usagers. Il est également prévu des essais de 30 jours, une implication renforcée entre professionnels médicaux et paramédicaux ainsi qu'une amélioration de la traçabilité et la continuité du suivi. En acquérant des appareils « 100 % santé », les patients devront choisir parmi 3 options dans une liste en comportant 8 : système anti-acouphène, connectivité sans fil, réducteur de bruit du vent, synchronisation binaurale, directivité microphonique adaptative, bande passante élargie $\geq 6\ 000$ Hz, fonction apprentissage de sonie, système anti-réverbération.

À noter que certaines de ces options, en fonction des besoins du patient, sont indispensables à une compensation de qualité. Au-delà, ils devront passer sur un modèle de classe 2, dont le remboursement par la sécurité sociale sera le même et dont le reste à charge dépendra ensuite du contrat souscrit avec la mutuelle. Il nous semble important que les personnes qui s'équipent soient suffisamment informées pour être en mesure de réaliser un choix éclairé parmi des caractéristiques techniques difficiles à appréhender, en fonction de leurs besoins dans différents environnements de la vie sociale et professionnelle.

Dans ses « 10 propositions pour améliorer la prise en charge des personnes malentendantes en France », publiées en mai dernier, le Bucodes SurdiFrance met aussi l'accent sur le besoin de renforcer et de médicaliser l'accompagnement des personnes concernées. Il rappelle que le handicap devrait être compensé en fonction des besoins et non des revenus. Si la réforme ne va pas aussi loin, elle constitue un grand pas en avant dont nous espérons qu'il sera suivi de nouvelles améliorations pour prendre en compte l'ensemble des besoins. L'appareillage est une condition nécessaire à la réhabilitation de la perte de l'audition mais, pour beaucoup de personnes malentendantes, insuffisante. Le Bucodes SurdiFrance appelle à une réflexion globale sur le parcours de santé de la personne malentendante et sera vigilant sur tous les aspects de la mise en oeuvre de cette réforme afin qu'elle permette une amélioration pour toutes les personnes concernées. La rédaction de **6 millions de malentendants** a fait le choix de publier dans ce numéro l'intégralité du texte des 10 revendications, fruit d'un travail associatif de plusieurs mois, de dizaines d'heures de débats en réunion et sur skype, de centaines d'e-mails et d'étapes d'amélioration et de validation en interne jusqu'à produire le texte que vous trouverez dans les pages suivantes. Bonne lecture ! ■

* *Projet de loi sur*
www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037086670&dateTexte=&categorieLien=id
 Dossier de presse : <http://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/dossiers-de-presse/article/100-sante-des-soins-pour-tous-100-pris-en-charge>

Les 10 propositions de nos associations pour améliorer la prise en charge des personnes malentendantes en France

Agnès Buzyn, Ministre des Solidarités et de la Santé, a lancé le 23 janvier dernier une concertation avec des acteurs concernés par l'optique, l'audioprothèse et les soins dentaires. L'objectif : parvenir à un « reste à charge zéro » pour les dépenses de santé dans ces secteurs d'ici 2022.

Le Bucodes SurdiFrance a constitué un groupe de travail pour élaborer des propositions concernant l'appareillage auditif, en repartant de ses revendications publiées en 2016, demandant un reste à charge nul pour le patient. Les nouvelles propositions présentées dans ce document ont été enrichies et approuvées par le Conseil d'Administration du Bucodes SurdiFrance. **Quatre constats constituent un préambule à 10 propositions visant l'amélioration de la prise en charge des personnes qui perdent de l'audition au cours de la vie.**

un changement en profondeur doit être opéré pour prendre en compte la réalité médicale de la perte auditive ainsi que ses conséquences.

Des constats préoccupants

La correction par des appareils auditifs est effectuée dans le cadre d'une approche trop commerciale

Alors qu'ils sont des produits de santé nécessaires (non « désirés » par les patients concernés) et couvrent des besoins très hétérogènes, les appareils auditifs sont commercialisés comme un produit de consommation. Il nous semble essentiel que le débat actuel ne se fasse pas exclusivement sur un volet économique : un changement en profondeur doit être opéré pour prendre en compte la réalité médicale de la perte auditive ainsi que ses conséquences.

Une non prise en charge qui pose un problème de santé publique

L'enjeu de l'appareillage, particulièrement au cours de la vie active, est l'insertion et l'inclusion dans la société. Les difficultés de communication provoquées par une perte d'audition non prise en charge sont la cause d'une forte détresse psychologique, d'obstacles permanents à la vie sociale quotidienne, d'arrêts maladie, de difficultés à conserver son emploi, etc.

Par ailleurs, il a été récemment démontré que les personnes malentendantes non appareillées seraient exposées à des risques accrus de déclin cognitif et d'entrée en dépendance précoces. Une meilleure prise en charge de la perte auditive constituerait donc une mesure de prévention indispensable, qui-plus-est dans un contexte démographique qui prévoit une forte augmentation de la population senior : une personne sur trois aura plus de 65 ans en 2040, selon l'Insee.

Des inégalités préoccupantes dans l'accès au soin, encore aggravées par le manque d'information

Environ 4 millions de personnes souffrant de problèmes d'audition ne seraient pas équipées en appareils auditifs¹, principalement pour des raisons économiques². Le taux de prise en charge par la sécurité sociale est très faible, induisant un reste à charge de 1 000 € en moyenne, après prise en charge de l'Assurance Complémentaire. Ces inégalités liées aux revenus se cumulent avec celles des barrières d'âge : la prise en charge est réduite au-delà de 20 ans et, sauf exceptions, il n'est plus possible de solliciter des aides complémentaires comme la Prestation de Compensation du Handicap « Aide Technique », si la perte auditive est déclarée après 60 ans.

Les dispositifs de financement complémentaires, relevant de la compensation du handicap, font l'objet d'une complexité administrative qui constitue un obstacle à l'accès aux droits.

La prise en charge médicale de la perte d'audition reste très perfectible

Manque de professionnels médicaux dans ce domaine, manque de coordination entre les acteurs du parcours de santé, formation insuffisante sur les questions de la surdité acquise, baisse des financements publics des associations d'usagers, informations neutres difficiles à trouver. Le parcours de santé des personnes concernées en France par des difficultés auditives comporte trop d'obstacles. Nombre d'entre elles renoncent à s'appareiller ou sont mal équipées et se retrouvent fréquemment démunies, isolées et en situation de détresse psychologique³.

... Les revendications des associations de personnes malentendantes

Les priorités sont de rendre possible l'accès aux soins pour toutes les personnes concernées et de médicaliser davantage la prise en charge de la perte auditive.

1 La revalorisation des bases de remboursement de la sécurité sociale

Parce qu'il s'agit d'un produit de santé indispensable pour les personnes concernées et parce qu'il s'agit de compenser un handicap, nous défendons une prise en charge complète des appareils auditifs. Leur remboursement par la sécurité sociale doit donc être révisé significativement à la hausse pour éviter le renoncement aux soins actuellement constaté. Il nous apparaît nécessaire que tous les futurs appareils auditifs « à reste à charge zéro », annoncés par le Ministère de la Santé soient de qualité et intègrent à minima les derniers progrès en matière de traitement de la parole dans les environnements bruyants (condition essentielle pour accéder à la vie sociale et professionnelle).

2 L'instauration d'un plancher de prise en charge par les complémentaires santé

Tant que la prise en charge de la sécurité sociale ne couvrira pas à hauteur de 100 % le montant de l'appareillage, réglage et suivi (voir revendication n°1), nous demandons que le plancher de prise en charge obligatoire par les complémentaires santé soit fortement revalorisé.

3 La séparation entre achat-réglage et prestations de suivi, à condition que le remboursement des séances permette d'éviter un renoncement au suivi

Aujourd'hui, le prix des appareils auditifs inclut leur adaptation à l'audition de l'utilisateur ainsi que le suivi, à raison, au minimum, d'une séance par semestre, pendant toute leur durée d'utilisation. Ces prestations sont actuellement indissociées et payées d'avance par l'utilisateur malentendant. Une séparation entre l'achat-réglage et les prestations de suivi pourrait constituer un allègement significatif du prix au moment de l'achat. Cette solution n'est envisageable que si les séances de suivi sont intégralement remboursées afin d'éviter un renoncement au suivi. L'accès à ce suivi pourrait prendre la forme d'un forfait annuel renouvelable pendant toute la durée de vie de l'appareil, intégralement pris en charge.

Une simplification à tous les niveaux (appareillage et accessibilité) est indispensable

À ce jour, le système au forfait est appliqué partout dans le monde. La France a déjà remis en question le principe du forfait dans ses textes de loi. Le Bucodes SurdiFrance souhaite être associé à toute réflexion sur la mise en place d'un système de séparation, qui pourrait passer par une phase préalable d'expérimentation, limitée à un territoire donné.



* En s'équipant d'appareils à reste à charge zéro, les patients devront choisir 3 options dans une liste en comportant 8. On retrouve dans cette liste la connectivité sans fil.

4 Une baisse pour le deuxième appareil en cas d'appareillage des deux oreilles

Selon qu'on équipe une oreille ou les deux, le travail à fournir et le nombre de séances d'adaptation ne varie pas du simple au double. Nous demandons que cette réalité soit prise en compte dans les tarifs fixés pour les réglages et le suivi, en réduisant, dans le contexte actuel, le prix du second appareil.

5 La création d'une spécialité « audiologie » et le développement des CERTA⁴

Un reste à charge zéro est une condition nécessaire mais pas suffisante pour améliorer la situation des personnes concernées. En effet, le Baromètre Santé Sourds Malentendants (BSSM)⁵, publié par l'INPES, a mis en évidence que « le port d'un appareil auditif [...] paraît avoir seulement un effet légèrement protecteur sur la détresse psychologique » des personnes sourdes et malentendantes.

Les audiologistes pourraient faire des préconisations aux patients en matière d'accessibilité, avec notamment l'activation du programme T

Par ailleurs, en France, l'audioprothésiste est à la fois prescripteur et vendeur – puisque la prescription du médecin ou de l'ORL est, à ce jour, minimale⁶. Afin de médicaliser la prise en charge de la surdité, nous préconisons la création d'une spécialité d'audiologistes ou d'accompagnants professionnels et le développement des CERTA pour les surdités les plus importantes.

Cette nécessité d'améliorer le parcours de santé de la personne malentendante a également été soulignée par l'INPES.

La profession d'audiologiste, interlocuteur spécialisé dans la perte auditive

Spécialisés dans la surdité, ces interlocuteurs pourraient prescrire (mais pas fournir) le matériel et effectuer un travail complémentaire de celui des audioprothésistes : adaptation à l'appareil auditif, contrôle du réglage de l'appareil.



Les audiologistes pourraient aussi faire des préconisations aux patients en matière d'accessibilité, avec notamment l'activation du programme T, qui devrait être systématique à partir d'un certain niveau de perte, mais régulièrement oubliée par les audioprothésistes qui ont pourtant l'obligation de disposer d'une boucle à induction magnétique (BIM) dans leurs locaux. Ils pourraient aussi proposer des tests et des préconisations en matière d'aides techniques (téléphonie, télévision, micros, systèmes d'alerte, applications smartphones etc.), pour des appareils qui deviennent de plus en plus sophistiqués.

Enfin, ils pourraient constituer une ressource essentielle dans la prise en charge de troubles de l'audition tels que les acouphènes ou l'hyperacousie. Cette approche médicale et technique, mais non commerciale, réduirait l'asymétrie d'information qui existe aujourd'hui entre l'audioprothésiste et le patient et éviterait le risque que des contraintes de rentabilité passent avant l'intérêt du patient.

Le développement des CERTA

Il n'existe à ce jour que 4 Centres « Basse audition » en France (Angers, Metz, Poitiers et Paris). Les CERTA, Centres d'Évaluation et de Réadaptation des Troubles de l'Audition, proposent « un ensemble de services aux personnes sourdes et malentendantes qui leur permettent de conserver et de développer leur autonomie ». Leur modèle de prise en charge pluridisciplinaire permet de « mieux tirer parti de son appareil auditif » grâce à des équipes composées d'orthophonistes, de psychomotriciens, d'ergothérapeutes, mais aussi de psychologues et de travailleurs sociaux.

Le Bucodes SurdiFrance souhaite être associé à toutes les réflexions qui vont conduire à modifier le paysage de la prise en charge de la perte auditive

6 De nouvelles modalités pour les EPHAD et services de maintien à domicile en matière de dépistage, d'équipement, d'accessibilité et de formation

Les personnes âgées malentendantes en EPHAD ou en maintien à domicile souffrent de problèmes de communication mais aussi de difficultés à suivre les animations proposées ou les programmes télévisés. Il nous semble essentiel de mettre en place un contrôle systématique de l'audition à l'entrée en EPHAD, ouvrant la possibilité d'acquiescer des appareils auditifs à reste à charge nul, compatibles avec la boucle magnétique qui devra équiper chaque téléviseur et chaque salle où se déroulent des animations.

Ces prérogatives doivent aussi être étendues aux services de maintien à domicile. Il sera nécessaire de former le personnel au fonctionnement des boucles magnétiques, au changement des piles, à l'entretien des appareils auditifs et aux bonnes conditions de communication avec une personne déficiente auditive.

7 La simplification des démarches administratives relatives aux dispositifs de financement

Dans la mesure où l'appareillage auditif relève du domaine de la santé mais aussi de celui du handicap et de l'autonomie, les démarches administratives permettant d'accéder à des dispositifs de financements requièrent des compétences administratives pointues et mobilisent de manière démesurée et parfois aberrante des ressources humaines complémentaires (travailleurs sociaux, commissions de validation, etc.).

Par ailleurs, l'information sur ces dispositifs est insuffisante et difficile d'accès. Ils restent donc méconnus et peu sollicités par les personnes éligibles qui pourraient ainsi alléger leur reste à charge. Une simplification à tous les niveaux (appareillage et accessibilité) est donc indispensable.

14

15

formation
reste à charge zéro
aides auditives
audiologistes
médicaliser
simplification
CERTA
accessibilité
campagne d'information
observatoire
BIM

8 L'interdiction de la publicité relative aux audioprothèses et la mise en place de campagnes nationales d'information

La publicité relative aux appareils auditifs entre en contradiction avec le fait qu'il s'agisse d'un produit de santé. De plus, elle avance des arguments contestables et délivre des messages qui alimentent des représentations délétères : promesse de résultats parfaits, besoin de discrétion, image exclusivement « seniors », etc. Ce sont les usagers qui payent cette publicité dont le coût est répercuté sur le prix final des appareils⁷. Nous demandons donc l'interdiction de la publicité sur les appareils auditifs et la mise en place de campagnes nationales d'information sur la perte auditive qui soient indépendantes de tout intérêt commercial⁸. Le Bucodes SurdiFrance a publié l'an dernier un guide pratique pour « Bien s'équiper en appareils auditifs ». Très complet sur le parcours de la personne qui doit s'appareiller, ce document a été réalisé par les bénévoles de l'association, forts de leur expérience. Il est disponible en ligne sur le site internet du Bucodes SurdiFrance⁹.

9 La création d'un observatoire des appareils auditifs

Il est actuellement assez difficile, voire impossible, de se repérer dans l'offre d'appareils auditifs en France, souvent qualifiée d'opaque. Il semble indispensable de mettre en place un observatoire public des équipements de correction auditive qui pourrait établir chaque année des classifications objectives des modèles, en fonction du service effectivement rendu. Par ailleurs, les classes A B C D qui définissent actuellement les appareils auditifs sont depuis longtemps obsolètes. Il apparaît vain de vouloir établir des nomenclatures figées dans un contexte aussi mouvant. D'où la nécessité de réévaluer régulièrement la classification des appareils auditifs, dont l'un des critères essentiel devrait être le gain en compréhension de la parole en particulier dans les environnements bruyants.

10 Associer le Bucodes SurdiFrance à l'élaboration des nouvelles règles

Le Bucodes SurdiFrance souhaite être associé à toutes les réflexions qui vont conduire à modifier le paysage de la prise en charge de la perte auditive en France. Comme l'a dit la ministre de la Santé, « *les usagers sont des partenaires indispensables (...) qui doivent être les co-auteurs de leur prise en charge* ». S'il n'a pas le potentiel de lobbying des autres acteurs de ce marché, le Bucodes SurdiFrance représente à l'échelle du pays les personnes ayant une surdité acquise, dites malentendantes.

Il regroupe 43 associations et sections d'associations et bénéficie de la reconnaissance d'utilité publique, d'un agrément du Ministère de la santé pour représenter les usagers du système de santé. Il est également membre du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH) et des fédérations européenne et mondiale d'associations de personnes malentendantes (EFHOH et IFHOH). ■

¹ Selon la DREES, 5,4 millions de personnes en France ont une limitation fonctionnelle auditive de moyenne à totale et « seules 20 % des personnes ayant des limitations fonctionnelles auditives moyennes à totales, soit 1 000 000 à 1 200 000 personnes, en sont équipées », (chiffres 2008).

² La revue Que Choisir estime à 2,1 millions, le nombre de personnes malentendantes non appareillées pour raisons économiques

³ Voir Baromètre Santé Sourd Malentendant de l'INPES - chapitre 1 « santé mentale et qualité de vie »

⁴ Centres d'Évaluation et Réadaptation des Troubles de l'Audition

⁵ Page 86, <http://inpes.santepubliquefrance.fr/CFESBases/catalogue/pdf/1690.pdf>

⁶ L'ordonnance prescrit un appareil pour une ou deux oreilles, sans préciser le degré de surdité ou le type d'appareils

⁷ 83 € serait le coût marketing moyen payé par appareil selon la revue Que Choisir

⁸ Recommandation de l'Autorité de la Concurrence

⁹ https://surdifrance.org/images/brochures/Bien_s_equiper_en_appareils_auditifs_guide_pratique_janvier2017.pdf

Don au Bucodes SurdiFrance (déductible de votre impôt à hauteur de 66 %)



Association reconnue d'utilité publique, le Bucodes SurdiFrance est habilité à recevoir des dons et legs. Vous pouvez le soutenir dans ses actions en faveur personnes devenues sourdes et malentendants en lui envoyant un don (un reçu fiscal vous sera envoyé) ou en prenant des dispositions pour qu'il soit bénéficiaire d'un legs. Votre notaire peut vous renseigner.

En cas de don, le donateur bénéficie d'une réduction d'impôt égale à 66 % des versements effectués dans l'année, versements pris en compte dans la limite de 20 % du revenu imposable global net (par exemple, un don de 150 € autorisera une déduction de 99 €).

Nom, prénom :

Adresse :

Ville : Code postal :

Mail : Affectation :

Je fais un don pour le fonctionnement d'un montant de €

Chèque à l'ordre du Bucodes SurdiFrance à envoyer à :
Bucodes SurdiFrance - MDA 18 - Boîte 83 - 15, passage Ramey - 75018 Paris

Vive les aides techniques libres !

En matière de logiciels, il existe le logiciel libre, qui n'utilise que des protocoles ouverts accessibles à tous. En matière d'aides techniques pour les malentendants, on trouve l'équivalent mais, sous la pression marketing des fabricants de prothèses, cette réalité est largement méconnue.

Lors de mon premier appareillage, l'audioprothésiste avait « oublié » de me parler de la position T. Comme je souhaitais utiliser mon téléphone et écouter la télévision dans de meilleures conditions, il m'a conseillé d'acheter un collier de la même marque que mes prothèses, assez coûteux mais n'exigeant pas la position T. Et lorsque le câble du collier s'est fissuré, le devis de son remplacement était dissuasif ; de plus, on m'a informée que mon collier ne serait plus compatible avec de nouvelles prothèses, même si elles étaient de la même marque, car on avait changé de génération...

J'ai décidé de patienter et c'est alors que dans un numéro de **6 millions de malentendants** j'ai découvert la BIM ! J'ai donc exigé la position T pour mon deuxième équipement, ce que mon nouvel audioprothésiste a accepté, sans enthousiasme.

Parallèlement, avec mon mari, nous avons fait des recherches et découvert que quelques fabricants proposent des aides compatibles avec n'importe quelle prothèse ayant la position T, pour la simple raison qu'elles fonctionnent selon le même principe que les boucles de cinéma et de guichet : elles diffusent vers la BIM le contenu en clair de la source sonore, alors que le collier d'une marque de prothèses utilise un protocole propriétaire qui ne peut être compris que par une puce propre à la marque en question.

Il existe plusieurs variantes de ces colliers libres. Mon préféré est le collier « basique » de Humantechnik. Discret, d'un coût modéré de 50 €, il convient à toutes les situations. Il est muni d'un câble terminé par un jack que l'on peut insérer dans tout appareil muni d'une prise casque.



Yvette, adhérente de l'association Keditu, en plein test d'une BIM

En position T, je peux téléphoner, écouter la radio ou la musique enregistrée sur mon smartphone, me brancher sur mon téléviseur ou sur mon ordinateur pour une session Skype. Pas de réglages (sauf le volume du son sur la source sonore), pas de batterie à recharger : le produit est d'une simplicité déconcertante.

On trouve chez Geemarc (50 € également), une version amplifiée, qui peut être utile avec certains smartphones dont la puissance de sortie est insuffisante, mais il faudra penser à recharger la batterie. Pour ceux qui seraient gênés par le câble de connexion, il existe aussi la version Bluetooth (130 €), référencée CM-BT2. Dans ce cas, la source doit disposer d'un émetteur Bluetooth.

Enfin, sur le créneau du Roger Pen (microphone sans fil), plusieurs fabricants proposent des solutions micro-cravate + émetteur + récepteur (à brancher sur un collier basique) qui sont très compétitives. J'ai choisi le modèle Xepton. Ces matériels n'utilisent pas le Bluetooth et ont donc une portée plus grande et moins de problèmes de connexion. Pratique pour les visites commentées ou les conférences !

■ Yvette B. (Keditu)
suzam@free.fr

Des accessoires indispensables

Quand on devient très malentendant et surtout quand on franchit le seuil de surdité sévère, de simples appareils auditifs, même surpuissants ne suffisent plus, surtout dans des situations bruyantes. Suivre une visite guidée, une conférence ou les informations à la télévision sans BIM devient alors impossible, mais il existe des accessoires individuels qui peuvent rendre un grand service dans ces cas.

Lors d'une foire aux associations, j'ai découvert le micro HF « Smartlink™ » de Phonak, qui amplifie les voix et qui envoie le son directement dans les récepteurs clipsés aux appareils auditifs. Je me suis servie de ce matériel pendant de longues années. Il y a quelques mois, les boutons de marche/arrêt des deux récepteurs sont tombés en panne. Or, Phonak a décidé d'arrêter la fabrication de ce matériel, aussi, non seulement je n'ai pas pu remplacer mes récepteurs mais même la réparation ne pouvait plus être assurée.

J'ai donc dû me décider d'essayer le nouveau modèle ; le Roger Pen™, qui ressemble comme son nom l'indique à un stylo. Le fonctionnement est le même ; des récepteurs via un sabot clipsé aux appareils ou intégrés dans le contour et un émetteur. Il me semble qu'au niveau ergonomie, ce micro est moins facile à manipuler que le Smartlink™.

Comme il n'y a pas de témoin de charge, on ne connaît pas la durée de l'autonomie de la batterie. Le système de couleurs (rouge, bleu, vert, clignotant, etc.) du bouton marche/arrêt me paraît compliqué. Les boutons, situés en ligne, sont très petits et les inscriptions ne peuvent se lire qu'avec une très bonne lumière. La portée du micro Roger Pen est légèrement inférieure au Smartlink™, par contre le son est très net.

Phonak a également d'autres modèles : le Table Mic II™. Un micro HF rond qu'on pose sur la table et qui permet d'entendre toutes les personnes qui participent à une réunion. Le mois dernier, j'ai expérimenté en « avant-première » le dernier modèle qui est commercialisé depuis début juin ; le Roger Select™. Roger Select™ est un microphone polyvalent, idéal pour les situations stationnaires en présence de bruit ambiant. Lorsqu'il est placé sur une table, il sélectionne automatiquement et en toute discrétion la personne qui s'exprime et passe avec fluidité d'un orateur à un autre. Quand plusieurs conversations ont lieu en même temps, on peut choisir manuellement celle qu'on souhaite écouter. L'appareil transmet également le son des dispositifs multimédia, comme un poste de télévision, et offre une connectivité Bluetooth à bande large pour les appels téléphoniques.

Au lieu de récepteurs, il est également possible de porter un collier inductif universel, compatible avec toutes les aides auditives ou tous les implants cochléaires équipés d'une bobine d'induction.

Tout ce matériel haut de gamme est très performant mais très onéreux. Il existe des solutions moins chères ; Roger Clip-On Mic™ est le plus petit microphone Roger disponible. Il peut se fixer aux vêtements ou être porté autour du cou de votre interlocuteur. Il transmet le son sans fil aux aides auditives.

Pour les porteurs d'implants cochléaires, Cochlear propose des accessoires discrets et peu onéreux ; le **Mini mic™** ; un mini micro, le **TV streamer™** pour écouter la télévision et le **Phone clip™** pour téléphoner.

Ce matériel n'est pas pris en charge par la Sécurité sociale et les mutuelles, mais certaines MDPH acceptent de donner une participation dans le cadre de la PCH. Pour les travailleurs, l'AGEFIPH ou la FIFPH peuvent financer ce matériel afin de rendre la poste de travail accessible.

■ Aisa Cleyet-Marel

Publicité

Bien reçu!

Accessibilité et autonomie des malentendants




- Conseils et installations de boucles magnétiques de qualité
- Systèmes émetteurs-récepteurs avec colliers ou crochets magnétiques
- Alarmes flashantes et vibrantes

Des questions ?

➤ contact@axe-audio.fr

➤ 06.82.84.85.84

➤ www.axe-audio.fr

f in

N° INSEE 792 259 259 0014

Soigner les acouphènes par la sophrologie

Tout d'abord, qu'est-ce que la sophrologie ? C'est une méthode d'accompagnement, qui permet une action positive sur le physique, le mental et l'émotionnel, particulièrement intéressante pour des personnes souffrant d'acouphènes.

Au fil des séances, le patient découvre un ensemble de techniques qui ont un impact direct sur son système nerveux pour l'amener à la détente, et sur son système limbique (ou cerveau émotionnel), pour permettre la gestion des émotions.

Cette approche psycho-corporelle, née d'abord en milieu hospitalier, en 1960 a été créée par le neuropsychiatre Alfonso Caycedo.

Puis en 1977, la sophrologie dite « sociale » a vu le jour auprès du grand public avec des techniques adaptées à différentes problématiques.

Elle s'adresse donc à tous les âges de la vie et dans des domaines d'intervention comme la gestion du stress et de l'anxiété, la gestion de la douleur chronique, les troubles du sommeil, la préparation aux examens ou compétition sportive, la préparation à la naissance et la parentalité, et les troubles auditifs et acouphènes !

Découvrons ce qu'elle peut apporter dans le cadre des troubles auditifs

Il faut savoir que l'outil du sophrologue, c'est sa voix, il utilise le terme spécifique d'origine grecque que l'on appelle le « *Terpnos logos* ».

C'est en fait, la manière verbale avec laquelle le sophrologue s'adresse à la personne, pour réaliser le processus sophronique, (c'est à dire, amener la personne en état de détente, comme au bord du sommeil). Le ton est doux, monocorde, mélodieux et persuasif.

La voix du sophrologue doit induire la confiance, le relâchement, l'apaisement, le bien-être, et l'adhésion par un tempo régulier.

Aussi, proposer la sophrologie à des personnes présentant une malentendance, m'a confronté au paradoxe de transmettre de l'information orale à une personne ayant une altération de l'audition, et percevant donc plus difficilement les modulations de la voix.

J'ai donc adapté mon discours en m'appuyant sur la lecture labiale soutenue d'une fiche écrite, ce qui a nécessité l'alternance yeux ouverts/yeux fermés dans un premier temps.

Au fil des entraînements en cabinet comme à la maison, la mémorisation par la répétition des différentes techniques a permis l'appropriation des déroulés, pour vivre pleinement et sentir les effets positifs de chaque technique.

La séance comporte trois axes, d'abord différents types de respiration selon l'effet recherché sur le corps, ensuite vient la phase de relaxation facilitant la prise de conscience des perceptions sensorielles, et pour terminer, on renforce cette détente par des visualisations positives qui permettent un lâcher prise.

Mais examinons plus précisément ce qu'apportent ces trois axes de travail :

D'abord, **la respiration** : elle est un outil fondamental de la sophrologie.

Elle permet de réactiver sa capacité à respirer plus profondément, de redonner au diaphragme sa mobilité, d'activer le système nerveux parasympathique (celui de la détente). Elle permet également de diminuer la gêne et l'intolérance aux symptômes et de se libérer ainsi des tensions physiques, mentales et émotionnelles générées par l'acouphène.

La seconde phase est le renforcement du relâchement musculaire

Par des techniques de relaxation à travers un protocole spécifique il est possible de donner au corps des « *reflexes de détente* », d'évacuer le stress et l'anxiété générés par l'acouphène.

Ces deux premiers exercices sont aussi renforcés par des techniques de visualisation mentale.

Ils utilisent la neuro-plasticité du cerveau pour modifier les cognitions négatives de l'acouphène et reprogrammer le cerveau pour **l'entraîner à « défocaliser » de l'acouphène.**

Ces visualisations permettent aussi, en état de détente profonde, de corriger les comportements inadaptés d'isolement ou d'hyperactivité, par exemple.

Le retour progressif à l'état de veille se fait par une prise de conscience de ses points d'appui par exemple, tout en remobilisant son corps.

La séance se termine par un échange sur le vécu de la séance et une proposition d'entraînement quotidien.

Avec cette démarche, on peut apprendre à gérer les crises acouphéniques et à accélérer le processus d'habituation pour placer l'acouphène en arrière-plan, le quotidien sera ainsi vécu plus calmement.

Pour les personnes en période de changement vers une surdit , le suivi d'un sophrologue accompagne et permet de prendre du recul face au handicap.

Cela passe, bien évidemment, par une écoute active et des conseils adaptés aux conditions de vie de la personne.

Dans la pratique, on va aussi découvrir des exercices visant à intégrer ses capacités, à les utiliser, pour diminuer la fatigue psychique et faciliter l'endormissement.

En ce qui concerne le rythme des séances, il faut compter 6 à 10 séances sur 4 mois environ, ou plus selon sa disponibilité et ses possibilités. Entre les séances il est nécessaire de répéter ces techniques pour se les approprier et s'autonomiser pour pratiquer chez soi, comme au travail, en voiture (à l'arrêt!), dans la nature, ou dans les transports en commun...

■ Corinne Klein

Témoignage de Rachel - Malentendante et acouphénique

J'avais une image de la pratique de la sophrologie essentiellement fondée sur la parole, yeux fermés, ce qui m'apparaissait peu compatible avec la déficience auditive.

L'ALDSM a organisé une rencontre sur les acouphènes où sont intervenues une ORL et une sophrologue. L'adaptation à chaque personne a été mise en avant, ce qui m'a décidé à franchir le pas. Après la théorie, place à la pratique ! Lors de la première séance, nous avons pris le temps de discuter du mode de passation qui me conviendrait, des dispositifs à mettre en place (BIM ou pas BIM, that is the question...). Un « programme » écrit est pour moi le meilleur moyen pour poursuivre les séances et avancer en fonction des objectifs définis ensemble (pas limités au champ de la malentendance mais bien plus globaux).

Pour conclure je dirais simplement : « Testé et approuvé ! ». Les réticences de départ sont complètement envolées. Surtout je ne peux que constater le bienfait procuré. ■

Et du point de vue de Corinne Klein - sophrologue

Après avoir accueilli la demande de Rachel, je lui ai proposé un protocole. En début de séance, la lecture labiale, soutenue par un écrit aux phrases courtes, nous ont permis d'établir une présentation claire et accessible du déroulé des exercices. Nous avons convenu d'un code kinesthésique, d'un toucher léger qui signalait le passage d'un exercice à l'autre.



Corinne Klein, sophrologue

À la fin des exercices, nous échangeons sur le ressenti en lui communiquant également des conseils sur la mise en pratique de l'entraînement à domicile. Entre chaque séance, nous communiquons par mail, Rachel me faisait part de remarques concernant les effets au fil de son entraînement personnel. Sa grande motivation, et sa facilité à écrire lui permettaient de faire preuve d'une sensibilité particulière à la lecture des phénomènes qu'elle pouvait observer en elle. Cela m'a permis d'adapter le protocole au plus juste selon ses attentes et son évolution dans sa pratique.

■ Corinne Klein

Sophrologue - spécialisée acouphènes et troubles du sommeil, membre de l'équipe pluridisciplinaire AFREPA Hôpital Edouard Herriot à Lyon et référente du Pôle Sophrologie et Acouphènes® à Lyon.
9, petite rue des Feuillants - 69001 Lyon
Port. : 06 77 58 75 96

www.corinneklein-sophrologue.com

Deux dispositifs à connaître

Le pôle sophrologie et acouphènes®

Créé par Patricia Grévin – sophrologue – ce Pôle réunit une équipe de sophrologues spécialisés dans la prise en charge des acouphènes et/ou de l'hyperacousie et des vertiges. Ils ont suivi une ou plusieurs formations pratiques concernant cette approche et ont reçu une information médicale par un médecin ORL sur les symptômes. Les sophrologues du Pôle Sophrologie et Acouphènes® installés dans toute la France et en pays francophones, sont diplômés et spécifiquement formés, choisis pour leur expertise dans ce champ d'application, en lien constant avec des médecins ORL.

Ils appliquent des protocoles de séances spécifiques.
www.pole-sophrologie-acouphenes.fr/ou-trouver-un-sophrologue.html

L'AFREPA

Il s'agit d'une association régie par la loi 1901, regroupant des professionnels médicaux et paramédicaux venant de disciplines diverses concernées par la prise en charge de l'acouphène chronique et/ou de l'hyperacousie : médecins ORL, généralistes, psychiatres, comportementalistes, audioprothésistes, psychologues, sophrologues, chercheurs.

Ils sont constitués en équipes pluridisciplinaires de prise en charge dans de nombreuses villes en France et en pays francophones.

www.afrepa.org/-les-equipes-.html

« Mon handicap aujourd'hui, c'est ma force »

C'est dans une charmante bourgade, du nom de Baulon, que Gwennola Robin, co-présidente de Keditu a interviewé Nathalie Bourgeois, qui a rejoint cette association il y a 2 ans.

Gwennola Robin : « Bonjour Nathalie, je te remercie de m'accueillir et d'accepter que je fasse ton interview chez toi. Pourrais-tu me parler de ton vécu depuis que tu as su que tu es malentendante ?

Nathalie Bourgeois : Je suis née jumelle dans le Maine et Loire dans les années 70 en entendant bien des 2 oreilles. Dès le primaire, j'ai commencé à avoir des difficultés et c'est seulement vers l'âge de 18 ans que l'on m'a détecté une otospongiose. Je n'étais pas prête à accepter ce diagnostic et j'ai poursuivi mes études normalement. Bien sûr il y avait des moments où je ne pouvais pas bien entendre et mon entourage pensait que je n'avais pas toute ma tête. Je n'en parlais pas autour de moi, préférant restée « cachée », et faire semblant d'être entendante. Je n'étais pas prête vraiment à accepter ma malentendance et surtout j'avais peur de me faire appareiller.



Nathalie Bourgeois, adhérente de l'association Keditu

En 2012, sur les conseils de la médecine du travail et de l'ORL, je me fais appareiller l'oreille gauche. J'ai également ma première reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, grâce à l'aide du DRH de l'ASSAD de Bretagne. Cela a été un choc pour moi mais aussi pour mon entourage d'apprendre que j'étais malentendante. Depuis 2017, je suis appareillée des deux oreilles.

G. R. : Quelles sont tes expériences professionnelles et les améliorations que tu as vécues ?

N. B. : J'ai travaillé en région parisienne comme aide à domicile auprès de personnes âgées jusqu'à l'âge de 30 ans. J'avais et j'ai toujours cette facilité pour communiquer avec les personnes âgées comme les personnes en situation de handicap, et je m'adapte très bien à eux. Vers 35 ans, je suis partie rejoindre mon mari près de Rennes et m'occuper de mes 2 enfants. Là, j'ai exercé mes fonctions à l'ASSIA à Chartres de Bretagne, en tant qu'aide à domicile. En 2004, je suis passée Auxiliaire de Vie Sociale puis Aide-Soignante de 2007 à 2018. Aujourd'hui, et après 3 mois de formation, au cours desquels j'ai eu beaucoup d'aide de la part de l'URAPEDA (Union Régionale des Associations de Parents d'Enfants Déficients Auditifs) pour suivre les cours, je viens de passer avec succès, mon diplôme d'état d'assistante éducative et sociale orientée structure (AES). Je tiens à préciser que le Sameth 35 m'a également beaucoup épaulée. Il aide les personnes en situation de handicap en difficulté, en débloquent des fonds avec l'AGEFIPH. Je suis suivie chez un audioprothésiste qui est super. Il a très bien adapté mes appareils à mon cas.

G. R. : Que peux-tu nous dire à propos de ta rencontre avec l'association KEDITU ?

N. B. : Je suis membre de l'association depuis 2015. L'assistante sociale de mon travail de l'ASSIA, m'a poussée à venir voir l'association. À l'époque, j'étais en difficulté pour accepter mon handicap. Les membres de l'association sont formidables. J'ai rencontré des gens qui étaient comme moi : cela m'a beaucoup aidé à accepter ma malentendance et surtout le fait de le dire à mon employeur, cela m'a libérée d'un grand poids. Je tiens depuis 2 ans, les permanences de l'association à Rennes une fois par mois et c'est très enrichissant.

G. R. : Quel est ton souhait aujourd'hui, le message que tu voudrais dire aux autres ?

N. B. : Mon souhait est de travailler en foyer de vie auprès des personnes en situation de handicap. Aujourd'hui, mon entourage professionnel est surpris de me voir avec mes appareillages : je porte un micro autour du cou, une boucle d'induction magnétique indispensable pour les réunions auxquelles j'assiste. Le fait de m'accepter moi-même, cela a changé mon image au sein de l'entreprise. On me voit autrement. Mon handicap aujourd'hui, c'est ma force. Le message que je voudrais passer aux lecteurs de **6 millions de malentendants** : ne restez pas seuls ! Faites-vous aider. Au final, on se sent mieux dans son travail et dans son quotidien. Cela ne m'empêche pas d'être souriante, de bonne humeur, joyeuse, dynamique. C'est vraiment très important de positiver, de vivre sa malentendance de façon harmonieuse. »

■ Propos recueillis par Gwennola Robin, Association Keditu

La lettre de Megan à ses camarades

À Avignon, Laurence de Chavigny, orthophoniste, a raconté l'histoire de Megan qu'elle suit depuis l'âge de 3 ans.

Megan ayant repris ses études à 25 ans, était élève de 1^{re} année de BTS agricole. Elle a confié à son orthophoniste que ses professeurs ne l'aidaient pas beaucoup et que sa surdité n'était pas comprise.

Madame de Chavigny a donc organisé une réunion d'information sur la surdité et ses conséquences, tous ses professeurs, étaient présents. Ils l'ont alors soutenue et aidée.

Mais, il aurait fallu également une rencontre avec les élèves qui n'ont pas compris l'aide qu'on lui apportait, son handicap était invisible et elle avait un bon niveau de langage. Ils l'ont jugée favorisée et l'ont mise à l'écart.

Avec beaucoup de courage, elle a lu cette lettre en classe, et dès le lendemain a retrouvé un accueil amical! ■

Lettre de Megan, lue à l'ensemble des élèves de sa classe

Je constate que votre attitude a changé à mon égard depuis quelques semaines.

Vous savez que je suis sourde à 85 % et que même si je suis appareillée je n'entends pas et n'entendrai jamais comme vous.

La reconstitution auditive se fait pour moi grâce au peu de sons que je peux percevoir. Je dois donc sans cesse deviner des sons, des mots, des phrases.

L'attention et l'effort que ça demande sont tels que ça déclenche de violentes migraines.

Imaginez-vous juste devoir comprendre avec vos yeux plusieurs bouches qui communiquent à toute vitesse et en toutes directions?

Je ne suis pas comme vous, je ne l'ai pas choisi.

Les migraines à devoir rester dans le noir et à dormir, ce n'est guère amusant.

Maintenant si vous voulez ma surdité je vous la donne avec mes appareils et tous ces sons qui vous mettent dans le brouillard, mes migraines et surtout au moins trois fois plus de travail.

20

21

Publicité



LABORATOIRE DE CORRECTION AUDITIVE
études et applications

20, rue Thérèse, angle avenue de l'Opéra - 75001 PARIS
Tél. : 01 42 96 87 70 - Fax : 01 49 26 02 25 - Courriel : opera@lcabizaguet.fr



STOP au harcèlement!

Tu te sens différent ? On se moque de toi ? Tu es souvent seul ?

Tu reçois des SMS d'insultes ? Tu n'es jamais invité ? Dès que tu t'approches d'un groupe, tout le monde s'arrête de parler ou parle tellement doucement que tu n'entends rien ? La présence de ton AVS n'arrange rien, car cela montre ton handicap. Manque de bol, tu as oublié tes batteries à la maison et bien sûr tu tombes en panne à la cantine. Tu te trouves bien seul. Il pleut, tu mets ta capuche (ta casquette) pour ne pas mouiller tes implants, tu te sens nul ! Pire ! Ta mère vient te chercher en voiture devant le portail ! Les autres se moquent de toi.

Lorsqu'un enfant est insulté, menacé, battu, bousculé ou reçoit des messages injurieux à répétition, on parle de harcèlement.

Le harcèlement est interdit par la loi ! C'est une chose d'être harcelé par une personne, c'en est une autre de l'être par 5, et c'est encore autre chose de l'être par 5 personnes, approuvées par 15 autres. On se retrouve alors face à une masse, face à une armée !

Ne te laisse pas faire ! Il faut en parler à tes parents, à un prof, à quelqu'un en qui tu as confiance et qui saura te défendre.

Marie (14 ans)

répond aux questions d'Aïsa

Connais-tu des jeunes qui sont harcelés parce qu'ils sont différents ?

Oui, bien sûr ! La plupart du temps, dès que je vois quelqu'un qui est harcelé, je lui propose de l'emmener à l'infirmerie ou d'appeler ses parents.

Toi, qui es implantée est-ce que les camarades font des réflexions ?

Mmmm... Oui pour certaines personnes mais il faut avoir une bonne réputation, faire partie d'une bande et être à la mode sinon ils croient que tu es différent.

Cherches-tu à cacher ton appareil ?

Non, je préfère le montrer car parfois on a des avantages ! (dormir la nuit) et pour les curieux ! C'est toujours très marrant quand je leur raconte comment j'ai été implantée...

Est-ce qu'on te donne un surnom ?

Pour ceux qui ont oublié mon prénom, ils disent : « la fille qui a un truc bizarre à l'oreille » mais c'est très rare.

Certains ados aimeraient bien avoir des copains, mais ils restent isolés, comme X que tu connais.

Pour X ça viendra tout seul mais il faut qu'il aille vers les autres... et c'est lui qui a contrôle de lui-même donc c'est lui qui décide. Moi avant j'étais assez seule puis je suis allée vers les autres et au début ça n'a pas très bien marché mais aujourd'hui j'ai une trentaine d'amis-copains qui ont confiance en moi et je leur fais confiance et on rigole mais il faut que ça soit des gens qui font du bien. ■

22

21



Comment choisir son audioprothésiste ?

Vous voilà avec une ordonnance en poche pour un appareillage, reste à choisir un audioprothésiste ! Mais lequel ? Celui qui apparaît dans des spots publicitaires sur la télévision ou celui qui s'est installé dans votre quartier ?

Voici quelques informations et conseils :

1. L'audioprothésiste est à la fois un professionnel de santé et un commerçant qui vit de la vente d'appareils auditifs.
2. Son rôle premier est de vous aider à choisir un modèle qui convienne à votre perte auditive, à votre mode de vie, à vos goûts et à votre budget.
3. Certains audioprothésistes sont indépendants, d'autres sont affiliés à des réseaux.
4. Faites faire plusieurs devis avant de vous décider.
5. Discutez avec les associations de personnes malentendantes ou avec des proches équipés d'appareils auditifs
6. Méfiez-vous de la publicité !



Il est important de choisir un professionnel réactif, pas trop éloigné de votre domicile et dont les horaires d'ouverture et délais vous semblent compatibles avec votre emploi du temps. Si, au cours d'un premier rendez-vous, vous ne vous sentez pas bien informé et en confiance avec un audioprothésiste, consultez ailleurs. Les prestations de suivi étant vendues avec l'appareil, vous serez accompagné par cet audioprothésiste pendant toute la durée d'usage de l'appareil (6 ans en moyenne).

Mon premier appareil & moi

Vous venez d'acquérir un appareil auditif mais avez peut-être du mal à « l'apprivoiser ». Quelques informations utiles pour vous aider passer cette étape dans de bonnes conditions.

- Le son entendu pourra, au début, sembler peu naturel, inhabituel.
- Votre propre voix peut vous paraître différente.
- Vous entendez des sons que vous n'aviez plus l'habitude d'entendre (la mise en marche du frigo, le clignotant de la voiture, le chant des oiseaux etc.)
- Un temps d'adaptation est nécessaire pour que votre cerveau s'habitue à ces nouvelles informations.
- Il est important d'essayer l'appareil avant de l'acheter, de le porter toute la journée et de ne pas se décourager.
- Pendant les premiers mois, vous verrez souvent votre audioprothésiste. Notez systématiquement tous les bruits qui vous gênent afin qu'il adapte le réglage de votre appareil à vos besoins.
- L'appareil auditif ne restitue pas « l'audition d'avant » mais permet d'améliorer significativement la communication. L'écoute dans le bruit peut rester difficile. Des aides techniques connectées aux écouteurs des appareils auditifs peuvent faciliter la compréhension (cette question sera précisée dans une prochaine fiche).
- L'entretien : votre appareil craint l'humidité, aussi faites le sécher le soir à l'air libre ou dans une boîte de séchage (électrique ou non). Ayez toujours une plaquette de piles neuves avec vous. Retirez l'autocollant de la pile quelques minutes avant de l'insérer dans l'appareil afin de prolonger sa durée. Pour éviter la perte, la chute de votre appareil, rangez-le toujours au même endroit !
- Pensez à assurer votre appareil (voir **GMM** n° 29)

Retrouvez et téléchargez les B.A.-ba fiches sur [surdifrance.org](https://www.surdifrance.org)

Les B.A.-Ba fiches

Handicap invisible ?

Ah que nenni !

Je porte un implant cochléaire à l'oreille droite et un contour d'oreille à l'oreille gauche et je suis sourde profonde. Mon sac à main est bien lourd ! Voyons ce que j'emmène tous les jours.

Je vais au cinéma accessible par Twavox, j'ai mis le câble pour connecter mon implant à mon téléphone pour entendre le son du film directement dans mon implant.



La télécommande de l'implant m'est indispensable pour changer de programme, pour passer en position T, pour changer de volume, pour comprendre un dysfonctionnement...



Ne pas oublier de recharger la batterie vide en rentrant à la maison



Un câble double T-jack, pour connecter le Mini mic à une source audio (ordi, téléphone, radio, tv, etc.).

Ai-je bien rechargé mon micro Mini mic pour ma séance de sophrologie ?



Bien pratique l'application AVA dans des situations de communications difficiles



Ne pas mélanger les piles usagées avec les neuves ! Ah, il ne me reste plus qu'une plaquette de piles, penser à en racheter !



Pense-bête !

Le matériel que je dois prendre quand je pars en voyage : le chargeur pour les batteries de l'implant, la boîte de séchage électrique, le micro HF et les récepteurs, les lingettes pour nettoyer les embouts, plusieurs plaquettes de piles, la boîte de piles usagées. Pour l'implant : le câble d'antenne de rechange, batterie sur piles, la clef USB avec les données de l'implant en cas de panne. Les câbles pour charger : les batteries de l'implant, la télé-commande, le Mini mic, le micro HF, mon Iphone, mon ordi.

■ Aisa Cleyet-Marel

Rencontre internationale à Ljubljana

Des assemblées générales d'EFHOH et d'IFHOH, les fédérations européenne et internationale des associations de personnes malentendantes, dont le Bucodes SurdiFrance est membre, se tenaient à la mi-mai dans la capitale slovène.



Les délégations réunies à Ljubljana ont célébré les 40 ans d'IFHOH, autour de sa présidente, Ruth Warrick.

Ce rendez-vous annuel est l'occasion de faire le point sur ce qui se passe chez nos voisins et sur les engagements pris par l'Union Européenne, l'ONU ou encore l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). La Slovénie accueillait l'évènement cette année.

Plusieurs intervenants ont évoqué la situation des personnes malentendantes en Slovénie. Là-bas, des médecins référents déterminent l'éligibilité des patients à la prise en charge des appareils auditifs et prescrivent le type de modèle en se basant sur un audiogramme et un test de compréhension. Les essais durent 90 jours, suite auxquels le patient effectue son choix. Quand la prise en charge est validée, 85% du coût des appareils auditifs sont couverts par l'assurance maladie obligatoire. L'association slovène demande la mise en place de centres pluridisciplinaires dédiés à l'évaluation et au suivi des surdités, notamment pour s'assurer que des patients ayant besoin d'appareils auditifs soient bien considérés comme éligibles à leur prise en charge. Elle souligne aussi le manque d'éducation à l'usage et de rééducation. À noter aussi qu'en Slovénie, les centres relais téléphoniques en LSF sont accessibles 24h/24 tous les jours.

Cette journée de conférences a été suivie des AG de la Fédération Européenne des Personnes Malentendantes (EFHOH) ainsi que de la Fédération Internationale (IFHOH). EFHOH assure une mission de représentation des intérêts des personnes malentendantes auprès des instances et des acteurs publics et privés européens sur les questions d'accessibilité, avec notamment le sous-titrage et la BIM. Il s'agit d'informer sur nos besoins pour faire avancer la réglementation et les solutions techniques proposées.

Les actions menées par les Fédérations, très actives, nous ont été présentées. EFHOH a récemment organisé un déjeuner au Parlement Européen dans le

cadre de la journée mondiale de l'audition, en rappelant avec force que ne pas prendre en charge les problèmes de la malentendance coûte très cher à la collectivité, sur tous les plans. Vos délégués ont voté les différents rapports présentés ainsi que le renouvellement du bureau.

À l'initiative du bureau d'EFHOH, un tableau récapitulatif est en cours d'élaboration sur l'accès aux appareils auditifs dans tous les pays membres de la fédération. Il nous a aussi été présenté un rapport sur les personnes devenues sourdes ("late deafened") en Europe. Certains d'entre vous ont répondu au questionnaire que nous avons fait circuler il y a plus d'un an, et qui a servi de base à cette étude. Ce rapport est en consultation libre sur le site d'EFHOH (malheureusement seulement en anglais). Le site internet d'EFHOH a été entièrement remis à jour il y a quelques mois.

À l'initiative d'IFHOH, des formations sont dispensées sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées (dont la France est signataire). Cette convention, son contenu, ses enjeux, vous seront présentés dans un prochain numéro de votre revue préférée.

Ces retrouvailles à Ljubljana ont aussi été marquées par les 40 ans d'IFHOH (photo ci-contre) et par une présentation de l'IFHOHYP, association mondiale de jeunes malentendants (*voir article suivant*).

Le Bucodes SurdiFrance, impliqué depuis de nombreuses années à EFHOH et IFHOH, a accueilli l'assemblée générale européenne en 2016 et continue de développer des relations avec les délégués de tous les pays représentés. Cela facilite entre deux AG l'échange d'informations par e-mail et le soutien mutuel autour de problématiques que nous partageons.

■ Dominique Dufournet et Solène Nicolas

L'IFHOHYP rassemble de jeunes malentendants

Lors de l'assemblée générale d'EFHOH (fédération européenne des associations de personnes malentendantes) qui se tenait à Ljubljana, en Slovénie en mai dernier, nous avons rencontré Karina Øbro, représentante de l'IFHOHYP (International federation of hard of hearing young people), association qui réunit de jeunes malentendants du monde entier et lui avons posé quelques questions.

Quels sont les objectifs de l'IFHOHYP ?

Nous travaillons à améliorer la qualité de vie des jeunes malentendants en leur apportant les moyens de défendre et de promouvoir les intérêts des jeunes en situation de handicap aux échelons européen et mondial. Notre organisation fonctionne comme une plateforme qui permet aux associations de jeunes malentendants et aux individus de partager des informations et de coopérer. Nous pensons qu'en agissant ensemble, notre voix aura plus de poids.

Quel public concerne-t-elle ?

Nous nous adressons aux jeunes malentendants de 18 à 35 ans du monde entier. La plupart des membres communiquent oralement et certains avec l'aide de la langue des signes. La majorité de nos membres font partie d'associations de personnes malentendantes mais nous accueillons de plus en plus de particuliers. Nous travaillons donc sur une procédure d'adhésion individuelle qui sera proposée à la prochaine AG, à Istanbul en octobre.

Quand nous nous adressons au grand public, nous le faisons avec le souhait que chacun connaisse les besoins et les droits des personnes malentendantes.

Quelles sont vos principales actions ?

Nous organisons un camp chaque été : une semaine d'activités de loisirs qui représente une occasion unique pour les jeunes de lier des amitiés internationales. Rencontrer d'autres jeunes confrontés aux mêmes problèmes que soi renforce. C'est le constat que nous faisons aussi à travers nos sessions d'études qui ont lieu environ tous les deux ans : une semaine de formations informelles qui permettent améliorer le travail et les connaissances au sein de nos organisations membres. Enfin, une fois par an, nous tenons une assemblée générale au cours de laquelle nous statuons démocratiquement sur les modifications de statuts et élistons les membres de notre conseil d'administration et de nos commissions.

Existe-t-il des actions spécifiques concernant l'accès à la vie sociale et professionnelle pour les jeunes malentendants ?

Lors de nos sessions d'études, nous apprenons aux jeunes à défendre leurs intérêts. Celle de 2017 avait pour thème la Convention des Nations Unies sur les Droits des Personnes Handicapées (CDPH). Elle a permis à nos organisations membres de prendre conscience de leur droit d'accéder à l'éducation et à la vie professionnelle au même titre que le reste de la société. Au cours de la session d'étude, les participants ont mis en place la campagne de sensibilisation #hear2stay qui est actuellement diffusée sur les réseaux sociaux.



Karina Øbro a 25 ans. Elle vit à Odense, au Danemark et termine en ce moment un master d'audiologie. Malentendante depuis l'enfance, elle a commencé à porter des appareils auditifs à l'âge de 5 ans et est désormais bi-implantée.

Y a-t-il des pays où la situation des jeunes malentendants semble meilleure et pourquoi ?

La situation des jeunes malentendants est souvent liée à la situation économique et sociale des pays. Plus il y a de moyens, meilleurs sont les soins et plus l'accès aux équipements de compensation est facile. Cependant, les jeunes issus de pays où les systèmes de santé sont moins favorables sont souvent motivés, soudés et très désireux d'apprendre et d'agir pour leurs droits.

Si nous souhaitions créer une organisation de jeunes malentendants en France, quel point de départ nous recommanderiez-vous ?

Il pourrait être intéressant de commencer par créer un groupe ou un comité de jeunes au sein d'une association nationale de personnes malentendantes déjà en place. Cela permet de construire le projet sur des bases solides et d'avoir un interlocuteur auprès duquel solliciter de l'aide et du soutien. L'IFHOHYP se tiendra également disponible pour répondre aux questions sur ce projet.

■ Propos recueillis par Solène Nicolas et traduits par Aïsa Cleyet-Marel

Pour en savoir plus sur cette organisation :

www.ifhohyp.org/



Info

Hard of hearing signifie malentendant en langue anglaise, il est couramment abrégé par le sigle HOH. ■

Prix 2018 du meilleur film sous-titré

144 films francophones sont sortis en VFST en 2017. Trouver le meilleur risquait d'être difficile, mais notre jury a été unanime : c'est à la comédie dramatique d'Albert Dupontel, *Au Revoir Là-Haut*, qu'il a décerné le Prix 2018 du meilleur film sous-titré.

Critique du film « Au Revoir Là-Haut »

Quand on a aimé un livre, il est toujours périlleux d'aller voir un film tiré de ce livre. Or le film d'Albert Dupontel réalisé à partir de l'histoire du livre « Au Revoir Là-Haut » de Pierre Lemaître qui a remporté le prix Goncourt, a su relever le défi. Un très beau film français qui nous plonge dans l'horreur de la première guerre mondiale, ses gueules cassées mais qui dans le même temps est enchanteur et incroyable. La collection de masques d'Edouard Péricourt fait frémir quand on sait sa première utilité, mais on ne peut être que comblé par cette scala de sentiments et d'émotions que nous a réservée le cinéaste. Un film dramatique et léger que je vous recommande chaleureusement.

■ Aisa Cleyet-Marel



La remise du trophée

A priori il était beaucoup plus simple de choisir Cannes, comme les années précédentes, pour remettre le trophée à Albert Dupontel, car nos partenaires locaux, notamment Cannes Cinéma, sont d'une efficacité rare et nous apportent gracieusement une aide inestimable ; en outre, Cannes n'est-elle pas la capitale mondiale du cinéma ? Mais des difficultés imprévues ont failli contrecarrer ce projet : Albert Dupontel, qu'il a été très difficile de contacter, n'est pas disponible pour venir à Cannes recevoir son trophée...

Alors nous avons cherché et trouvé une alternative : la post-productrice, Christelle Didier, viendra le recevoir en son nom, le jeudi 18 octobre. C'est très intéressant, car c'est elle qui s'est occupée du sous-titrage... Paul Vecchiali, le parrain du Prix, sera présent lui aussi.

Mais ce n'est pas tout, il y a encore une autre bonne nouvelle : la remise du trophée sera diffusée en Mondovision ! Si vous n'êtes pas à Cannes, vous pourrez la suivre sur notre site Internet¹, en vidéo avec sous-titrage en direct – sauf imprévu technique, bien sûr. C'est sur ce site que nous vous donnerons les dernières nouvelles...

On ne peut être que comblé par cette scala de sentiments et d'émotions que nous a réservée le cinéaste

Et notre clip ?

Notre clip, *Silence... on tourne... pour les malentendants...*, avec Paul Vecchiali, avait été sélectionné par le 9^e Festival International Entr'2 Marches (à Cannes, du 12 au 18 mai). Il n'a malheureusement pas été primé. Je le regrette, bien évidemment, d'autant plus qu'il n'a même pas reçu une mention spéciale : le jury du Festival de Cannes a décerné une Palme d'or spéciale au *Livre d'image*, de Jean-Luc Godard ; alors pourquoi pas nous ? J'ai vu à peu près la moitié des courts-métrages en compétition : beaucoup étaient de grande qualité, mais le nôtre était le seul qui ne se contente pas de raconter une histoire – il cherche à faire avancer le Schmilblick.

Une lumière d'espoir, pour terminer : notre clip a été référencé par UniFrance², une association loi 1901 créée en 1949 et placée sous le contrôle des pouvoirs publics. Cela lui donne une certaine visibilité.

■ Christian Guittet

¹ <http://vfst.ardds.org>

² <https://www.unifrance.org/film/46116/silence-on-tourne-pour-les-malentendants>

6 % working people

À l'occasion de ses trente ans d'existence, Surdi 84 avait choisi du théâtre comme animation culturelle ; mais pourquoi inviter des acteurs porteurs de handicap mental léger et non pas des sourds ? Quelle drôle d'idée !

Entrer en association et retrouver des personnes connaissant les mêmes difficultés apporte réconfort et confiance en soi ; l'écueil est grand de rester cantonné dans cette petite communauté protectrice.

Pourtant croiser d'autres personnes atteintes de handicap, apprendre à les connaître, saisir leurs problématiques, imaginer leur vie est aussi une étape libératrice.

Insolite fabriq

Malo Lopez, la metteuse en scène, a été formée au théâtre au sein du Centre Dramatique National de Oyonnax, puis au sein de théâtres lyonnais ; elle s'essaye ensuite à la mise en scène. En lien avec ses études de psychopathologie clinique, elle découvre le monde du handicap mental au sein d'une structure médico-sociale pour adolescents déficients intellectuels. Son expérience théâtrale sert alors de support pédagogique à la classe théâtre qu'elle encadre pendant 8 ans.

Elle crée en 1996 la compagnie Génération Théâtre (Association ALTEA) et permet à des acteurs "différents" une reconnaissance sur la scène lyonnaise et un accès à la culture.

En 2012, elle souhaite aller plus loin avec les personnes handicapées en leur proposant un métier, celui de comédien. C'est au sein de l'ESAT Hélène Rivet (Association ALGED) que va se concrétiser ce souhait. La compagnie Insolite Fabriq naît en 2013 et compte neuf comédiens en situation de handicap dont la mission est de faire changer le regard sur le handicap à travers des spectacles drôles et percutants. Malo est responsable artistique à temps complet de la compagnie. Insolite Fabriq fête ses cinq ans et compte aujourd'hui quatre spectacles à son répertoire. Ils tournent dans toute la France pour divertir et sensibiliser petits et grands.



La troupe Insolite Fabriq se produisait à Avignon le samedi 2 juin

Malo souhaite développer d'autres partenariats pour inscrire ses spectacles dans le paysage culturel et permettre une reconnaissance des artistes originaux et talentueux qui les composent.

« Le fait de travailler avec des personnes en situation de handicap mental, cela peut être une richesse. J'ai aussi travaillé avec des personnes dites "ordinaires". Ce qui est génial avec eux, c'est que c'est un travail à l'instinct, pas à la raison. C'est-à-dire qu'il faut être généreux, proposer des idées. Même si les idées ne correspondent pas aux idées du metteur en scène. Ils ne sont pas avares en idées. C'est chouette. Ils ne s'écourent pas. Ils y vont. Je prends tout, j'écris. Chacun a ses compétences. »

6 % working people

Raphaël, Simon, Cécile, Nicolas et Fabien sont les acteurs de cette petite troupe pas comme les autres ; avec enthousiasme ils ont décrit ce monde du travail qui dissèque le candidat en portions adaptables... Ou pas.

Le scénario a été modifié pour intégrer la surdité, avec justesse !

Beaucoup d'humour et de dérision, accepter le regard de l'autre et regarder ses défauts avec les filtres de la bienveillance.

En résumé, un très beau et bon moment !

■ Maripaupe Peysson

En savoir plus : www.insolitefabriq-alged.com/



Cinéma accessible : un choix engagé

Vincent Chevallier, gérant du Cinélaac à Ploërmel, dans le Morbihan, répond aux questions de l'association Oreille-et-Vie sur l'accessibilité de son cinéma.

Depuis combien d'années assurez-vous la gestion de ce complexe cinématographique ?

Vincent Chevallier : J'ai commencé comme opérateur projectionniste en mars 2006 à l'ouverture du Cinélaac et j'en ai la direction depuis juillet 2010.

Ce complexe dispose de combien de salles de projection ?

V. C. : Nous disposons de 5 salles toutes équipées en numérique 4K (ndlr : 4K est un format d'image numérique haute définition).

Comment vous est venue l'idée de rendre accessible le cinéma pour les sourds et les malentendants par la projection de films en VFST ?

V. C. : Ça m'a semblé une évidence dès lors que les distributeurs de films ont commencé à nous fournir des DCP (Digital Cinema Package, copie de film au format numérique) en version sous-titrée pour les sourds et malentendants. L'accessibilité sensorielle est très importante pour moi car ouvre la possibilité d'accueillir une catégorie de spectateurs qui ne venait pas au cinéma. Tout le monde trouverait invraisemblable qu'un cinéma ne puisse aujourd'hui pas accueillir des personnes en fauteuil roulant. Pour moi, c'est la même chose pour les malentendants. Ce serait une forme de ségrégation.

Quels sont les freins que vous avez rencontrés ?

V. C. : Nous devons disposer d'une version spécifique du film intégrant le sous-titrage malentendants. Ce qui était assez rare lorsque nous avons commencé

Quels sont les freins sur lesquels vous ne pouvez pas agir ? (piste intégrée et volonté des distributeurs) ?

V. C. : Nous sommes soumis à la volonté du distributeur d'éditer une version VFSTF et ce n'est pas toujours le cas. La situation s'est tout de même beaucoup améliorée car globalement, tous les distributeurs s'y mettent, en particulier les distributeurs français pour qui ça doit devenir une obligation.

Depuis combien d'années avez-vous mis en place cette accessibilité ?

V. C. : Environ 4 ou 5 ans...

Quelle est la fréquence de programmation pour les films en VFST ?

V. C. : Nous programmons généralement par semaine deux séances VFSTF d'une de nos sorties nationales plus une ou deux séances d'un film Art & essai.

Vincent Chevallier,
gérant du cinéma Cinélaac à Ploërmel



Rencontrez-vous des commentaires du public normo-entendant lorsque les films sont projetés en VFST ?

V. C. : Oui hélas, surtout au début lorsque nous avons commencé la VFSTF, car la plupart des personnes n'aime pas le sous-titrage et nous demandait même s'il était possible de l'enlever !

Heureusement, nous avons de moins en moins de commentaires car les séances VFSTF sont clairement identifiées sur notre programme papier ainsi que sur notre site web où un pictogramme apparaît à côté de l'horaire. De plus, un carton informatif que j'ai créé apparaît au début du film pour signaler au public la spécificité de la séance. Le public est donc suffisamment informé pour ne pas venir s'en plaindre !

Identifiez-vous des personnes malentendantes ou sourdes qui viennent spécialement à ces séances sous-titrées?

V. C. : Pour quelques personnes oui, car ce sont des réguliers mais ce n'est pas le cas pour tous. Les personnes malentendantes ne se signalent que très rarement en caisse.

Quelles sont les évolutions à venir sur le plan technique en matière d'accessibilité?

V. C. : Aujourd'hui, il existe plusieurs types d'équipements individuels permettant d'avoir une piste audio malentendants et d'audiodescription pour les malvoyants :

Le Fidelio qui fonctionne avec des appareils DECT (comme les téléphones sans fil domestiques) que le cinéma prête au spectateur et sur lequel on peut brancher soit un casque audio, soit une boucle d'induction magnétique tour de cou.

Le Twavox qui fonctionne avec une application sur smartphone qui se connecte au cinéma via le WIFI et sur laquelle vous pouvez sélectionner la piste audio malentendants ou l'audiodescription pour les malvoyants avec en plus, la possibilité de visualiser les sous-titres sur l'écran du téléphone. C'est cet équipement dont le CinéLac va tâcher de s'équiper, de part sa fiabilité, dans les prochains mois.

Certains équipementiers travaillent également sur des lunettes façon Google Glass qui permettraient d'avoir le sous-titrage individuel sans que celui-ci n'apparaisse sur l'écran du cinéma. Mais c'est encore expérimental et ce n'est pas au point...

Comment fédérer votre action au niveau des autres exploitants de salle de cinéma?

V. C. : Etant adhérent à un syndicat de salles de cinéma, j'ai pu échanger à ce sujet avec d'autres collègues exploitants. Certains d'entre eux proposent également régulièrement des films en VFSTF mais il y en a encore peu et j'ai même parfois rencontré une



Afin de rendre le cinéma accessible à tous, la séance de ce film est diffusée en version sous-titrée pour les personnes sourdes et malentendantes.

Merci de votre compréhension



Horaires des séances accessibles sur
www.cinelac.fr

Ce message apparaît à l'écran avant la séance pour expliquer l'intérêt de la VFSTF

forme d'hostilité incompréhensible de certains cinémas...

Vous m'avez informée que vous allez quitter vos fonctions de direction du CinéLac pour d'autres projets professionnels, pouvons-nous compter sur la continuité des prestations avec votre successeur?

V. C. : Oui bien sûr, il ne faut pas vous inquiéter. Mon successeur continuera les séances VFSTF avec la même fréquence et le CinéLac devrait normalement s'équiper du système Twavox dans les prochains mois, ce qui va considérablement améliorer l'accessibilité sensorielle du cinéma.

Quel est votre nouveau projet? Toujours en lien avec le cinéma?

V. C. : Je vais devenir consultant / technicien support pour les logiciels de billetterie cinéma. Je passe donc côté fournisseur au service des exploitants de salles de cinéma. C'est un choix familial dû au changement de travail de mon épouse et grâce auquel je vais pouvoir consacrer plus de temps à mes enfants...

■ **Propos recueillis par Oreille et Vie**

30

31

S'abonner à 6 millions de malentendants

Option choisie

Abonnement annuel à tarif réduit, soit 4 numéros : 15 €
Abonnement annuel plein tarif, soit 4 numéros : 28 €

Pour bénéficier de l'**abonnement à tarif réduit**, vous devez vous abonner par l'intermédiaire d'une association ou section dont l'adresse se trouve au dos de ce magazine. Elle vous indiquera le montant de l'adhésion à ajouter.

Pour l'**abonnement plein tarif**, vous pouvez envoyer votre chèque directement :

- soit à l'ordre du Bucodes SurdiFrance, à Emmanuelle Moal : 43B, avenue du Haut Sancé - 35000 Rennes. Renseignements à abonnement6MM@surdifrance.org
- soit à l'ordre de l'ARDDS, à ARDDS - boîte 82, MDA XX^e - 3, rue Frederick Lemaître - 75020 Paris. Renseignements à contact@ardds.org

Nom, prénom ou raison sociale :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Pays :

Mail :

Date de naissance :

Nom de l'association :



02 ASMA
Association des Sourds et Malentendants de l'Aisne
37, rue des Chesneaux
02400 Château-Thierry
Tél. : 03 23 69 02 72
asma.aisne@gmail.com

06 Section ARDDDS 06
Alpes-Maritimes
La Rocca G
109, quai de la Banquière
06730 Saint-André-de-la-Rocche
06@ardds.org
<http://ardds.org/content/ardds06-plus>

12 Section ARDDDS 12
Aveyron
La Galaubie Bezonnès - 12340 Rodelle
section.aveyron.ardds@gmail.com

13 Surdi 13
Maison de la Vie Associative
Le Ligourès, place Romée de
Villeneuve - 13090 Aix-en-Provence
Tél. : 04 42 54 77 72
Fax : 09 59 44 13 57
contact.surdi13@gmail.com
www.surdi13.org - f
Supplément adhésion : 2 €

15 Surdi 15
Maison des associations
8, place de la Paix
15000 Aurillac
Port. : 06 70 39 10 32
surdi15@hotmail.com
<https://surdi15.wordpress.com/>
f

22 Association des malentendants et devenus sourds des Côtes d'Armor
C°/AM Bourdet
6^{bis}, rue Maréchal Foch
22000 Saint-Brieuc
Tél. : 02 96 78 10 00
adsme22@gmail.com

29 Association des Malentendants et Devenus Sourds du Finistère - Sourdine
49, rue de Kerourgué
29170 Fouesnant
Tél. : 02 98 51 28 22
assosourdine@orange.fr
<http://asso-sourdine.blogspot.fr>
Supplément adhésion : 10 €
f

29 Surd'Iroise
Association de Sourds, Devenus Sourds et Malentendants
Mairie de Plabennec
1, rue Pierre Jestin
29860 Plabennec
Tél. : 02 98 21 33 38
www.surdiroise.fr/
contact.surdiroise@gmail.com
f

30 Surdi 30
20, place Hubert Rouger
30000 Nîmes - Tél. : 04 66 84 27 15
SMS : 06 16 83 80 51
gaverous@wanadoo.fr
<http://surdi.30.pagesperso-orange.fr>

31 AMDS
Midi-Pyrénées
Chez M. Aillères Gérard
Le Communal - Route de Marignac
31430 Saint Elix Le Château
contact@amds-midi-pyrenees.asso.fr
www.amds-midi-pyrenees.asso.fr

33 Audition et Écoute 33
17, rue de Metz
B10, Les Horizons Clairs
33000 Bordeaux
secretariat.ae33gmail.com
f - t

34 Surdi 34
Villa Georgette
257, avenue Raymond-Dugrand
34000 Montpellier
SMS : 07 87 63 49 69
contact@surdi34.fr
www.surdi34.fr - f

35 Keditu
Association des Malentendants et Devenus sourds d'Ille-et-Vilaine
Maison Des Associations
6, cours des alliés - 35000 Rennes
SMS : 06 58 71 94 60
contact@keditu.org
www.keditu.org - f

38 Section ARDDDS 38
Isère
29, rue des Mûriers
38180 Seyssins
Tél. : 04 76 49 79 20
ardds38@wanadoo.fr

44 Section ARDDDS 44
Loire - Atlantique
1, allée Beau Rivage - Île de Nantes
44200 Nantes
Port. : 06 12 67 83 14
section44@ardds.org

46 Section ARDDDS 46
Lot
Espace Associatif Clément-Marot
46000 Cahors
section-cahors@ardds.org

49 Surdi 49
Maison des sourds et des malentendants
22, rue du Maine - 49100 Angers
contact@surdi49.fr
<http://surdi49.fr/>

50 ADSM Surdi 50
Les Unelles
rue Saint-Maur
50200 Coutances
Tél./Fax : 02 33 46 21 38
Port./SMS : 06 81 90 60 63
adsm.surdi50@gmail.com
Supplément adhésion : 6 €
Antenne Cherbourg
Maison O. de Gouge
rue Île-de-France
50100 Cherbourg Octeville
Tél. : 02 33 01 89 90-91 (Fax)
f

54 L'Espoir Lorrain des Devenus Sourds
Espoir Lorrain des DSME
2, rue Joseph Piroux
54140 Jarville-la-Malgrange
SMS : 06 80 08 50 74
espoir.lorrain@laposte.net
www.espoir-lorrain.fr

56 Oreille et Vie, association des MDS du Morbihan
11 P. Maison des Associations
12, rue Colbert - 56100 Lorient
Tél./Fax : 02 97 64 30 11 (Lorient)
Tél. : 02 97 42 63 20 (Vannes)
Tél. : 02 97 27 30 55 (Pontivy)
oreille-et-vie@wanadoo.fr
www.oreilleetvie.org - f

56 Section ARDDDS 56
Bretagne - Vannes
106, avenue du 4-Août-1944
56000 Vannes
Tél./Fax : 02 97 42 72 17

57 Section ARDDDS 57
Moselle - Bouzonville
4, avenue de la Gare - BP 25
57320 Bouzonville
Tél. : 03 87 78 23 28
ardds57@yahoo.fr

59 Association des Devenus-Sourds et Malentendants du Nord
Maison des Genêts
2, rue des Genêts
59650 Villeneuve d'Ascq
SMS : 06 74 77 93 06
Fax : 03 62 02 03 74
contact@adsm-nord.org
www.adsm-nord.org - f
Supplément adhésion : 8 €

61 Association des malentendants et devenus sourds de l'Orne
2 Lotissement
Les Saffrières - Rabodanges
61210 Putanges-le-lac
amds.orne@gmail.com
amds-orne.e-monsite.com

62 Association Mieux s'entendre pour se comprendre
282, rue Montpencher - BP 21
62251 Henin-Beaumont Cedex
Tél. : 09 77 33 17 59
mieuxsentendre@sfr.fr
<http://assomieuxsentendre.fr/>

63 Section ARDDDS 63
Puy-de-Dôme
Malentendants 63 / section ARDDDS 63
16, rue Jean Mermoz
63190 Lezoux
malentendants63@gmail.com

64 Section ARDDDS 64
Pyrénées
Maison des sourds
66, rue Montpensier
64000 Pau
Tél. : 05 59 05 50 46
section64@ardds.org
Antenne Côte basque
Maison pour tous :
6, rue Albert-le-Barillier
64600 Anglet
SMS : 06 78 13 52 29
section64B@ardds.org

68 Association des Malentendants et Devenus Sourds d'Alsace
63a, rue d'Illzach
68100 Mulhouse
Tél. : 03 89 43 07 55
christiane.ahr@orange.fr

69 ALDSM: Association Lyonnaise des Devenus Sourds et Malentendants
21B, avenue du Point du Jour
69005 Lyon
SMS : 06 31 54 57 96
aldsm69@gmail.com
www.aldsm.fr

72 Surdi 72
Maison des Associations
4, rue d'Arcole
72000 Le Mans
Tél. : 02 43 27 93 83
surdi72@gmail.com
<http://surdi72.wifeo.com>

75 ARDDDS Nationale - Siège
Maison des associations du XX^e
boîte 82 - 1-3, rue Frédéric Lemaître
75020 Paris
contact@ardds.org - www.ardds.org

75 Section ARDDDS Île-de-France
14, rue Georgette Agutte - 75018 Paris
arddsidf@ardds.org
f

75 AUDIO
Île-de-France
20, rue du Château d'eau - 75010 Paris
Tél. : 01 42 41 74 34
paulzyl@aol.com

75 AIFC:
Association d'Île-de-France des Implantés Cochléaires
Siège social:
Hôpital Rothschild
5, rue Santerre - 75012 Paris
Adresse postale
3^{bis}, rue de Groslay - 95690 Frouville
aifc@orange.fr
www.aifc.fr - f

76 CREE-ARDDDS 76
La Maison Saint-Sever
10/12, rue Saint-Julien - 76100 Rouen
cree.ardds76@hotmail.fr

78 Durd'oreille
Secrétariat :
5, avenue Général Leclerc
78160 Marly-le-Roi
SMS : 06 37 88 59 45
durdoreille7892@gmail.com
<http://perso.numericable.fr/durdo>

84 ACME - Surdi 84
311, chemin des Cravailloux
30126 Tavel - Tél. : 04 90 25 63 42
surdi84@gmail.com

85 Section ARDDDS 85
Vendée
Maison des Associations de Vendée
184, boulevard Aristide Briand
85000 La-Roche-sur-Yon
Tél. : 06 08 97 44 33
ardds85@orange.fr

86 APEMEDDA
Association des Personnels Exerçant un Métier dans l'Enseignement Devenus Déficiants Auditifs
12, rue du Pré-Médard - 86280 St-Benoît
Tél. : 06 81 95 03 97 (secrétaire)
05 46 34 18 30 (Présidente)
apemedda@gmail.com
<http://apemedda.free.fr>

87 Section ARDDDS 87
Haute-Vienne
16, rue Alfred de Vigny
87100 Limoges
Tél. : 06 78 32 23 33
ardds87@orange.fr
f

94 FCM 94
Fraternité Chrétienne des Malentendants du Val-de-Marne
Tél. : 01 48 89 29 89
malentendant@orange.fr
www.malentendant.org

Retrouvez également
6 millions
de malentendants

sur

...ne restez plus seuls!

Malentendants, devenus-sourds...